

L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°247 du Jeudi 18 Avril 2024

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Témoignage

Adieu mon cher collègue, Jean-Luc Malékat

Par Dieudonné
Antoine-Ganga.

 (P.2)

A.m.c (Association des maires du Congo)

Suivre les conseils du Premier ministre sur la lutte contre l'insécurité publique

A cette occasion, le Premier ministre les a appelés à s'impliquer davantage dans la lutte contre l'insécurité qui continue à mettre à rude épreuve la quiétude des populations dans nombre d'agglomérations du pays, notamment Brazzaville et Pointe-Noire.

 (P.3)

H.a.l.c (Haute autorité de lutte contre la corruption)

Lancement de l'opération de déclaration des conflits d'intérêts

Emmanuel Ollita Ondongo,
président de la H.a.l.c

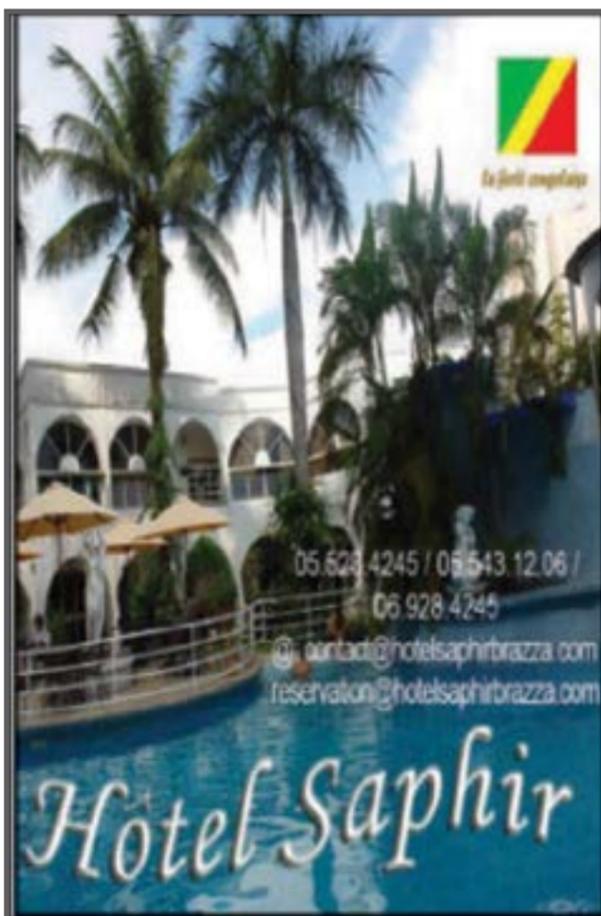
 (P.5)



U.d.h-Yuki

Fernand-Gilles Bassindikila dénonce l'ingérence du gouvernement dans la vie du parti

 (P.6)



05.628.4245 / 05.543.12.06 /
06.928.4245
contact@hotelsaphirbrazza.com
reservation@hotelsaphirbrazza.com

Hotel Saphir



CANAL+

Y A PIMENT DANS PROMO

1/ LES OFFRES BRULANTES

- LE DECODEUR HD 1000 A PARTIR D'AVRIL
- REJOINTEZ-NOUS 15 JOURS OFFERTS A TOUT CANAL+

2/ UNE INSTALLATION SOLIDE

- PARABOLITE A 1.000
- INSTALLATION OFFERTE

3/ VOS PROGRAMMES EPICES SUR L'APP

TELECHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION CANAL+

Et profitez de +55 000 programmes en replay et 200 chaînes à suivre en direct, tout en contrôlant votre consommation de données !



Globaljoy

NEW LOOK

CENTRIER ISO 22000

VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ !

Tribune

Pascal Tsaty-Mabiala a-t-il des leçons politiques à donner à Isidore Mvouba ?

C'est par une conférence de presse tenue le vendredi 12 avril dernier, au siège de son parti, l'U.pa.d.s, à Brazzaville, que le député chef de l'opposition politique, Pascal Tsaty-Mabiala, a cherché à réagir à une anicroche qu'il a lui-même aggravée et qui s'est produite lors de la séance de questions orales avec débats, le lundi 8 avril 2024. Dans cette conférence de presse, Pascal Tsaty-Mabiala accuse le Président de l'Assemblée nationale de lui avoir coupé la parole, en ne lui accordant que 5 minutes, alors qu'il avait 6 questions posées et que, pour lui, il devait répliquer pendant 30 minutes, à raison de 5 minutes par question. Ce que ne prévoit pas le règlement intérieur. Devant ce fait, le député Tsaty-Mabiala a préféré quitter la salle, en pleine séance, alors qu'il avait déjà parlé pendant 15 minutes, au lieu des 5 minutes réglementaires.

Dans sa conférence de presse, Pascal Tsaty-Mabiala accuse Isidore Mvouba de «s'illustrer par une volonté récurrente de frustrer le débat et l'action parlementaires, parfois allant jusqu'au procès d'intention à l'égard des honorables députés qui ne sont pas de son bord politique. Outre que ces accusations n'étaient que l'alibi pour m'empêcher de m'exprimer sereinement et aller au fond du débat, mais, en plus, le président de l'Assemblée nationale, ignore-t-il que l'assemblée nationale est une institution politique au sein de laquelle les règles ne s'appliquent pas toujours avec la même rigueur en fonction de la nature de la question en débat. Justement pour celle-ci, je disposais de 30 minutes et n'en avais consommé que 15, au moment où il me coupe le micro avec désobligance. Et combien en a pris le Premier ministre? Près d'une heure, sans être interrompu. Vous voyez comment c'est flagrant. Donc, les députés, pas seulement nous de l'opposition, mais tous les députés je crois, nous avons droit à cinq ou dix minutes maximums. Les membres du gouvernement peuvent parler tout le temps qu'ils veulent. Le Premier ministre peut parler même pendant une heure, la parole ne lui sera jamais coupée, alors que tous, nous devons être traités de la même manière, avec le même temps de parole. Et lui-même le Président de l'Assemblée nationale, est-il si respectueux du règlement intérieur comme il le prétend. Si oui, alors peut-il nous dire, en quoi les dispositions du Titre 5, du règlement intérieur, ci-après, sont-elles rigoureusement et régulièrement appliquées?».

Puis, Pascal Tsaty-Mabiala a lu les dispositions du Titre 5 relatives à l'exécution du budget de l'Assemblée nationale que, d'après lui, Isidore Mvouba ne respecte pas. «Il s'agit de l'apurement des comptes. Demandons bien au président de l'Assemblée, si lui, il se



Isidore Mvouba. Pascal tsaty-Mabiala.

conforme à ça, lui qui est si respectueux, dit-il, du règlement intérieur», a-t-il poursuivi.

«Par ailleurs, comment peut-on traiter avec désinvolture, un député, chef de fil de l'opposition, de rebelle et de colporteur de fausses nouvelles, lui dont l'apport dans l'apaisement de la vie politique nationale ne peut être nié et qui, par esprit républicain, a souvent contribué à faire voter des lois sensibles, touchant quelques fois à la souveraineté nationale, que l'opposition, à raison, aurait pu rejeter?», s'est-il interrogé par la suite.

De notre part, il y a lieu de nous interroger aussi, si actuellement, Pascal Tsaty-Mabiala est légitimement fondé à donner des leçons politiques de respect des textes juridiques à un collègue, grand acteur politique de ce pays, comme Isidore Mvouba?

A-t-il, lui Pascal Tsaty-Mabiala, respecté les textes fondamentaux de son parti qui lui font obligation d'organiser un congrès tous les cinq ans? D'où tient-il son mandat actuel de premier secrétaire de l'U.pa.d.s? A une reconduction tacite et silencieuse des militants de son parti? L'U.pa.d.s ne fait-elle pas actuellement face à une fronde, mieux à une rébellion interne, à cause du non-respect de ses textes fondamentaux par son premier secrétaire qui est à son deuxième mandat usurpé? Et comment y a-t-il répondu? N'est-ce pas en sanctionnant les cadres du parti qui lui rappellent sim-

plement les fondamentaux de leurs textes juridiques?

Pour ce qui concerne l'apurement des comptes, si Pascal Tsaty-Mabiala prenait à cœur ses fonctions de député, il aurait su qu'une commission d'apurement des comptes a été bel et bien mise en place, par le Président de l'Assemblée nationale, par voie réglementaire. A ce jour, les documents nécessaires à cette opération ont été transmis aux membres de cette commission dont fait partie un député de l'U.pa.d.s en la personne de l'honorable Pascal Leyinda. Enfin, en quittant spectaculairement la séance, Pascal Tsaty-Mabiala est loin de s'imaginer que ce n'est pas au Président de l'Assemblée nationale qu'il a fait un désobligeant pied de nez, mais bien à l'institution à laquelle il appartient, nonobstant le fait que la séance était retransmise en direct dans les médias audiovisuels. Même s'il n'est pas d'accord avec la décision du Président de l'Assemblée nationale de lui couper la parole, il sait pertinemment que celui-ci agissait en fonction du règlement intérieur.

En homme politique responsable, il aurait pu prendre son mal en patience et soulever ses exceptions bien après, au lieu d'infliger à l'assemblée nationale une indignité qui froisse son image, en quittant la salle. L'acteur politique de longue expérience qu'il est, sait fort bien que les situations «frustrantes» surviennent malheureusement dans la

vie politique, il faut avoir le courage de les aborder. Mais, à être susceptible à fleur de peau et à agir suivant l'humeur ou la colère, on ne construit rien.

Aller tenir toute une conférence de presse sur une escarmouche qui s'est produite à l'assemblée nationale, alors qu'il avait la possibilité d'aborder le Président de l'Assemblée nationale même après la séance pour dissiper tout malentendu, répond tout simplement au besoin de vouloir gonfler un fait, en jouant à la victimisation. Il arrive au Président de l'Assemblée nationale de couper la parole même aux membres du gouvernement, quand leur temps est épuisé. On n'a pas besoin de le rappeler. Si le Président de l'Assemblée nationale a laissé le Premier ministre un temps large pour s'exprimer, c'est justement par rapport à l'importance des questions abordées. Le même Président de l'Assemblée nationale qui, disons-le, ne fait jamais des procès d'intention à l'égard de ses collègues élus, a laissé le député Pascal Tsaty-Mabiala s'exprimer pendant 15 minutes, alors qu'il n'avait droit qu'à 5 minutes conformément au règlement intérieur. Qu'il ait estimé qu'il avait 30 minutes, c'est lui qui le pense, mais ce n'est pas conforme au règlement intérieur. S'il faut revoir le règlement intérieur pour faire que le temps de réplique soit multiplié par le nombre de questions posées, cela revient aux honorables députés d'en décider. Pour l'instant, le règlement intérieur ne le dit pas. Son départ de la salle a suscité les réactions qu'on a suivies de la part du Président de l'Assemblée nationale et du Premier ministre. C'est regrettable d'en être arrivé là et chacun peut tirer ses leçons. Pour le reste, c'est son opinion de classer comme il l'entend les Présidents successifs de l'Assemblée nationale suivant ses préférences, lui qui s'enorgueillit d'être parmi les plus anciens députés, mais qui feint d'oublier qu'il est chef de fil de l'opposition, grâce au P.c.t. Pour nous, de par sa compétence, sa sérénité et son rôle politique, Isidore Mvouba, qui sait flairer les manœuvres de déstabilisation dans pareilles circonstances, est l'homme qu'il faut au perchoir.

Georges NIMBI-BASUNDI
(Pour les observateurs de la vie politique congolaise)

Témoignage

Adieu mon cher collègue, Jean-Luc Malékat

Parler d'un être cher qui nous a quittés, c'est à la fois un moment douloureux en pensant à ce qui ne sera plus, et un moment d'émotion en pensant à tout ce qui a été entre nous. Ministres du gouvernement de transition sous la direction du Premier ministre André Milongo, Jean-Luc Malékat et moi, nous avons partagé nos joies et nos peines; nous avons célébré ensemble des moments clés de nos vies respectives, nous avons philosophé et refait le monde ensemble, mais surtout, nous avons entretenu une formidable, permanente et saine amitié.



Parler d'un être cher qui nous a quittés, c'est exprimer ce qu'il nous a inspiré. Pour Jean-Luc Malékat, le premier mot qui me revient à l'esprit, est le mot Foi. Cette foi qu'il avait héritée de ses parents, fervents chrétiens catholiques, et qu'il avait ipso facto en Dieu et en Jésus; cette foi qu'il avait dans la prière. Le deuxième mot est l'Amour, cet amour qu'il avait pour les gens, cet amour qu'il savait transmettre et cultiver autour de lui, cet amour que nous avons pour lui. Cet amour qui lui permettait de créer et d'entretenir le lien, en dépit de la distance ou des années qui passent.



Par Dieudonné Antoine-Ganga.

Le troisième mot est la Fidélité en amitié. Pour Jean-Luc Malékat, nous ses amis, étions sa famille, la famille qu'il avait choisie. Il était toujours à nos côtés, tant dans nos malheurs que dans nos joies. C'est ainsi qu'il était venu partager avec moi, quelques jours aux Etats-Unis, pour me reconforter dans mon exil. Par ailleurs, il ne cessait de me dire qu'il avait peur de la haine, peur de l'homme pervers dont l'amitié était incertaine et la fidélité en travers. Pour lui, l'amitié était la plus étroite des parentés. Son amitié était une vraie fidélité

et non une brume du matin, une rosée d'aurore qui s'en va. Enfin, pour lui, un ami était un cadeau dont la valeur ne pouvait pas être mesurée sauf par le cœur.

Le quatrième mot est l'Humilité, cette vertu qui, aujourd'hui, ne jouit pas d'une grande estime, mais que Jean-Luc Malékat possédait en lui. Cette humilité dont il a fait montre dans ses fonctions tant de fonctionnaire des finances et des impôts que de ministre des finances. Il appliquait à la règle cette pensée de Charles de Foucauld «que ceux qui sont les premiers se tiennent toujours par l'humilité et la disposition d'esprit à la dernière place, en sentiment de descente et de service».

Mon frère et ami Jean Luc Malékat,

J'évoque ton intégrité, ta rigueur, ta scrupuleuse fidélité envers tes idéaux et envers nous, tes amis; ton positionnement au-dessus des considérations ethnocentriques, ton attachement à la paix et à l'unité nationale.

Ton intégrité faisait l'admiration de tous, même de tes adversaires, parce qu'elle accompagnait tout ce que tu entreprenais. En tant que grand commis de l'Etat de notre pays, le Congo, ton parcours a été limpide. Ton sens de l'intérêt général te mettait au-dessus des égoïsmes et des bas calculs. Tu me disais toujours que le sens de l'intérêt général se perdait à partir du moment où l'on écoutait avec une certaine condescendance ceux qui, d'une manière ou d'une autre, appelaient à l'aide pour contourner les lois et les règlements.

(Suite en page 10)

A.m.c (Association des maires du Congo)

Suivre les conseils du Premier ministre sur la lutte contre l'insécurité publique

Le Premier ministre chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, a eu une séance de travail, le samedi 13 avril 2024, au Palais des congrès, à Brazzaville, avec les membres de l'A.m.c (Association des maires du Congo), conduite par son président réélu, Dieudonné Bantsimba, député-maire de Brazzaville, en présence du ministre délégué chargé de la décentralisation et du développement local, Juste-Désiré Mondélé. Il s'est agi, pour les membres de l'A.m.c, de lui présenter officiellement, les conclusions des travaux de leur assemblée générale, tenue du 9 au 12 avril dernier, à Brazzaville. A cette occasion, le Premier ministre les a appelés à s'impliquer davantage dans la lutte contre l'insécurité qui continue à mettre à rude épreuve la quiétude des populations dans nombre d'agglomérations du pays, notamment Brazzaville et Pointe-Noire.

La lutte contre l'insécurité, orchestrée par des groupes de bandits appelés «Bébés noirs, Arabes ou Koulouna», a dominé la rencontre entre le Premier ministre et les maires. Après avoir reçu la moisson des travaux de l'assemblée générale de l'A.m.c, des mains de Dieudonné Bantsimba, Anatole Collinet Makosso a saisi cette opportunité pour exhorter les gestionnaires des villes du Congo à plus de responsabilités quant à la lutte contre l'insécurité, orchestrée entre autres, par «les Bébés noirs, Arabes ou Koulouna», ce groupuscule de jeunes bandits qui continue de semer la terreur dans les coins et recoins des quartiers dans nombre de villes du Congo.

Pour lui, le champ d'actions des différents responsables municipaux, est de faire preuve d'une responsabilité accrue et d'être présents sur le terrain, pour remédier ef-



Une vue de la séance de travail du Premier ministre avec les maires du Congo

ficacement les épineux problèmes d'insécurité et d'assainissement. «L'insécurité, ce sont vos problèmes, c'est la manière dont vous devez prendre en mains vos populations. Vous pouvez vous organiser, au travers des associations, avec vos chefs de quartiers, lorsque vous déléguez des travaux d'ouvrages publics. Les gens qui sont dans les quartiers, s'ils ont quelque chose à faire,

ils n'auront plus le temps de la violence ou le banditisme», a-t-il conseillé aux maires.

Le Premier ministre a, par ailleurs, abordé la question de lutte contre l'insalubrité, décrétée par le gouvernement, chaque premier samedi du mois. Une opération qui, depuis, ne produit pas les résultats escomptés. Pour lui, la journée nationale de salubrité devra inspirer

davantage les responsables municipaux du pays, qui doivent créer des initiatives salvatrices. Concernant le transport en commun, il a conseillé aux maires de travailler avec les syndicats des transporteurs en commun, pour ajuster les itinéraires des bus de leurs villes respectives.

Le chef du gouvernement a, par ailleurs, informé ses visiteurs de la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement quant au soutien financier aux collectivités locales. «Petit-à-petit, on va procéder aux transferts des ressources», a-t-il assuré. Espérant sur l'institution prochaine d'un Fonds d'aménagement urbain et d'entretien routier, Anatole Collinet Makosso a toutefois rassuré les responsables municipaux qu'«aujourd'hui ne sera pas comme hier».

Au sortir de cette rencontre, le rapporteur de l'A.m.c, Simplicie Kanza, maire d'Ewo, a promis, au nom des maires, de mettre en œuvre les sages conseils du Premier ministre. «De retour dans nos villes respectives, nous allons essayer de continuer à faire ce qu'on l'habitude de faire, mais en ajoutant un petit plus sur la sécurité et l'assainissement, eu égard aux conseils de Monsieur le Premier ministre», a-t-il confié.

Hervé EKIRONO

Rapport «Africa's pulse» de la Banque mondiale

La croissance des économies africaines devrait atteindre 3,4 % en 2024

La croissance économique rebondit en Afrique subsaharienne, à la faveur de la hausse de la consommation privée et du recul de l'inflation. La reprise reste, cependant, fragile, selon le dernier rapport Africa's pulse de la Banque mondiale, publié le 8 avril 2024, à Washington (Etats-Unis). En cause, les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale, le fardeau de plus en plus lourd du service de la dette, des catastrophes naturelles fréquentes et une intensification des conflits et des violences. En outre, pour parvenir à soutenir la croissance à long terme et à réduire véritablement la pauvreté, il est indispensable de mener des actions politiques transformatrices pour s'attaquer au problème profond des inégalités.

Le rapport «Africa's pulse» prévoit un rebond de la croissance à 3,4% en 2024 et 3,8% en 2025, contre un taux de 2,6% en 2023. Cette reprise est, cependant, précaire. Si l'inflation reflue dans la plupart des économies d'Afrique subsaharienne, pour passer en moyenne de 7,1% en 2023 à 5,1% en 2024, elle reste élevée par rapport aux niveaux pré-covid. Par ailleurs, même si la progression de la dette publique se tasse, plus de la moitié des gouvernements africains sont aux prises avec des problèmes



Même l'eau à livrer aux populations urbaines demeure un grand défi de lutte contre la pauvreté.

de liquidités extérieures et un niveau d'endettement non soutenable.

En dépit de ces prévisions d'accélération de la croissance, le rythme de l'expansion économique régionale reste inférieur aux taux de croissance enregistrés dans la décennie précédente (2000-2014) et insuffisant pour avoir un effet significatif sur la réduction de la pauvreté. En outre, en raison de multiples facteurs et, notamment, de l'ampleur des inégalités structurelles, l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne est plus faible que dans d'autres régions.

Le rapport note également une diminution des ressources extérieures nécessaires pour répondre aux besoins de financement des États africains, ainsi que leur renchérisse-

Editorial

Encore faut-il changer de mentalité!

Entre pessimisme et mauvaise lecture des événements, les Congolais sont de plus en plus en proie au doute. Pour eux, les nouvelles «frustrantes» s'accumulent. On aurait pu penser que l'accord de coopération en matière foncière signé par le gouvernement avec le Rwanda en avril 2022 n'avait rien de particulier. Voilà qu'il est au cœur d'une vague d'indignation qui ne s'apaise pas, en dépit des explications du gouvernement. Une grande incompréhension entre gouvernants et gouvernés s'est installée, devenant ainsi un sujet de préoccupation dont on redoute l'évolution. Dans le domaine de l'électricité et de l'eau courante, il faudrait encore investir beaucoup de temps, une ou deux années, pour retrouver un niveau normal de service. Mais, il est clair que les Congolais sont las, épuisés, de cette vie faite de menues privations ou sacrifices continus, par manque d'électricité, d'eau courante, par la rareté des services publics de qualité, les voies urbaines jonchées de nids de poule qui accélèrent l'usure du matériel roulant, etc. Ils sont las du chômage des jeunes, des actes d'insécurité créés par des groupes de bandits dits bébés noirs ou kulunas, etc. Le gouvernement promet des solutions, mais le faire suit difficilement. Au point que la morosité de la conjoncture insupporte royalement le quotidien des citoyens.

Quand un système politique laisse s'installer le défaut de culture managériale rationnelle, d'aucuns parleraient de la bonne gouvernance ou de la gestion axée sur les résultats, pour être perfectionniste, il anéantit lui-même les forces internes de s'en départir. Le refrain est connu: il n'y a pas d'argent. En réalité, pour notre pays à l'économie rentière, ce ne sont pas les ressources financières qui font défaut. Mais, la manière de les gérer qui pose problème. D'où les réformes. Mais, en réalité, même les réformes de gouvernance ne suffisent pas. Il faut que les gens changent de mentalité, comme l'avait dit le Chef de l'Etat lui-même en 2009 (Voir page 4). Car les phénomènes de surfacturation, de double-facturation, en plus des anti-valeurs qu'on a toujours décriées, ne peuvent que provoquer l'assèchement des caisses de l'Etat.

Dans de telles conditions, beaucoup rêvent, au niveau des populations, d'un autre idéal de nature à leur garantir le minimum vital dont ils ont besoin. Le discours politique panégyrique qui, sans doute hier, était adulateur, mais qui, aujourd'hui les rebute, devient la manifestation d'un refus d'évolution. Or, la force du politique est de donner à rêver. Quand ça ne va pas, on change de stratégie pour mieux s'adapter au contexte et tendre vers un idéal collectif. Voilà qui fait vivre. Car, l'espérance fait vivre. Susciter l'espérance, c'est faire vivre. Mais, quand on se cramponne à sauvegarder les acquis de position de la classe dirigeante, généralement, on tombe dans l'immobilisme. Le phénomène de pénurie d'eau courante dans certains quartiers de Brazzaville date depuis quatre décennies.

L'HORIZON AFRICAIN

ment par rapport à la période d'avant la pandémie. L'instabilité politique et les tensions géopolitiques pèsent sur l'activité économique et pourraient limiter l'accès à la nourriture pour environ 105 millions de personnes menacées d'insécurité alimentaire, en raison des conflits et des chocs climatiques. Face à une situation budgétaire qui reste vulnérable aux perturbations économiques mondiales, les gouvernements africains doivent prendre des mesures qui permettent de constituer des réserves indispensables pour prévenir ou faire face aux chocs futurs. Enfin, les inégalités en Afrique subsaharienne, telles que mesurées par le coefficient de Gini, restent parmi les plus élevées au monde, juste derrière la région Amérique latine et Caraïbes. Malgré des progrès récents, l'accès à

des services de base comme l'éducation et la santé demeure très inégal. Des inégalités existent également dans l'accès aux marchés et aux activités génératrices de revenus, indépendamment des compétences détenues par les individus. À cela s'ajoutent les impôts et les subventions mal ciblées, qui peuvent aussi toucher plus durement les pauvres.

Le rapport «Africa's pulse» préconise plusieurs mesures pour favoriser une croissance plus soutenue et plus équitable, à savoir rétablir la stabilité macroéconomique, promouvoir la mobilité intergénérationnelle, soutenir l'accès aux marchés et veiller à ce que les politiques budgétaires ne pèsent pas plus lourdement sur les pauvres.

(Tiré du communiqué de la Banque mondiale)

Ministre de l'énergie et de l'hydraulique

Matérialiser les accords avec les concessionnaires des barrages hydro-électriques

Dans le cadre des réformes entreprises par le gouvernement dans le secteur de l'électricité, le ministre de l'énergie et de l'hydraulique, Emile Ouosso, assisté de ses collègues, Bruno Jean-Richard Itoua, ministre des hydrocarbures, et Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, a présidé, mardi 16 avril 2024, dans une salle du Ministère des affaires étrangères, à Brazzaville, la cérémonie marquant le début de l'exécution des contrats de concession des barrages hydro-électriques concédées à des sociétés de droit privé par des décrets appratifs.



Les ministres Itoua, Ouosso et Soudan-Nonault, pendant la cérémonie.

Entre mai et juillet 2023, le Ministère de l'énergie et de l'hydraulique a signé des contrats de concession avec la société Hydro opération Djoué S.a (accord de concession signé le 4 juillet 2022 et l'avenant en juillet 2023), pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation du Barrage hydroélectrique du Djoué à Brazzaville; avec la Semac (Société d'électricité de Moukoulou), filiale de la société chinoise W.i.e.t.c (Weihai international economic and technical cooperative) pour la réhabilitation et la gestion du Barrage hydroélectrique de Moukoulou, dans la Bouenza; avec la société Nea Imboulou, filiale de la société suisse «Hydro operation international», pour la gestion de la Centrale hydroélectrique d'Imboulou, ainsi qu'avec la société Energaz de l'homme d'affaires congolais, Paul Obambi, pour le Barrage hydroélectrique de

Liouesso, dans le Département de la Sangha. «Les mutations juridiques et structurelles issues du secteur de l'électricité en cours consacrent la libéralisation des activités de production, de transport, de commercialisation et de distribution de l'énergie électriques. Elles sont une nécessité absolue et irréversible marquant la fin du monopole d'Etat, en favorisant le recours à l'investissement direct-privé, pour assurer la réhabilitation, la modernisation et le développement de nos organes de production hydro-électrique», a déclaré Emile Ouosso, dans son allocution pendant la cérémonie. Poursuivons son propos, le ministre de l'énergie et de l'hydraulique a annoncé deux étapes majeures, à venir: l'ouverture des négociations des contrats d'achat-vente de l'électricité et de raccordement des producteurs du

réseau public de transport de l'électricité ainsi que l'exécution des engagements contenus dans les conventions concessions des barrages électriques et leurs avenants. «Les réformes que nous poursuivons sont l'unique solution à nos problèmes d'eau et d'électricité», a-t-il indiqué, tout en soulignant la nécessité de réduire le coût du prix de l'électricité dans notre pays. En matière d'électricité, trois pôles sont en cours de création: - le pôle production de l'électricité, qui réunit les centrales à gaz de Pointe-Noire et les quatre barrages hydroélectriques (Djoué, Moukoulou, Imboulou et Liouesso); - le pôle transport de l'électricité (lignes T.h.t (très haute tension) et moyenne tension) en cours de création; - le pôle de distribution et commercialisation, qui sera constitué d'une société d'affermage (délégation de la gestion du service public, de

distribution et de commercialisation de l'électricité à une société privée). Signalons que la consécration des engagements des contrats de concession des barrages hydro-électriques intervient au moment où la ville capitale de notre pays, Brazzaville, est confrontée à des perturbations importantes dans la desserte de l'électricité. Les sociétés concessionnaires auront la mission de moderniser, réhabiliter, maintenir et d'exploiter ces centrales de production d'électricité, pour rétablir une situation normale de fourniture d'électricité dans le pays. Plusieurs personnalités ont assisté à cette cérémonie dont les responsables et représentants des sociétés concessionnaires et Jean-Bruno Danga Adou, directeur général de la société E2c (Energie électrique du Congo).

Roland KOULOUNGOU

Il y a bientôt 15 ans, le Chef de l'Etat disait:

«Jetez bas la médiocrité, la tricherie et toutes les autres anti-valeurs». Et pourtant...

Il y a bientôt 15 ans, tel un prophète, le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, inaugurant son septennat du «Chemin d'avenir», le 14 août 2009, exhortait ses compatriotes, plus précisément les gouvernants (ministres hauts-cadres), à changer de mentalités. Mais, faute de sanctions, il prêchait dans le désert. Pourtant, à l'heure où des enquêtes dans les services des impôts et des douanes commencent à révéler l'étendu du phénomène de «faux et usage de faux et de détournement de fonds publics», les propos du Chef de l'Etat dans son discours d'investiture de 2009 résonnent aujourd'hui d'une actualité brûlante. Car, nombre de cadres congolais n'ont toujours pas changé de mentalités et continuent de penser qu'ils peuvent toujours profiter impunément de l'Etat. Extrait!

«L'avènement du nouveau Congo auquel nous aspirons tous dépend, sachez-le, de votre engagement et de votre détermination à accompagner la mise en œuvre des ambitions révélées dans «Le chemin d'avenir». Le Congo de la deuxième décennie du troisième millénaire sera ce que vous voudrez qu'il soit. De par votre comportement, votre intelligence et votre effort, vous engendrez ce nouveau Congo, havre de paix et de prospérité pour tous. Mais alors, pour qu'il en soit ainsi, changez donc de mentalités. Laissez choir à

jamais les mentalités d'assistés, de profiteurs, de personnes en quête perpétuelle de passe-droits et autres facilités. Adoptez des comportements nouveaux et dignes. Adonnez-vous, désormais, à la rigueur du gain mérité et non aux délices trop faciles et honteux de la magouille. Convertissez-vous à la religion du travail bien fait. Visez tous et pour tout l'excellence. Jetez bas la médiocrité, la tricherie et toutes les autres anti-valeurs. Je ne surprends personne, en affirmant qu'en dépit de nos efforts multiformes, notre pays n'est pas encore, hé-

las, exempt de corruption, de concussion, de fraude, de détournement de deniers publics et d'autres actes tout autant répréhensibles que néfastes à l'accomplissement du bonheur collectif. Ici, ce sont les gouvernants qui sont interpellés. Qu'il soit clair pour tous que le peuple ne veut pas et ne doit pas être conduit sur «Le chemin d'avenir», par des dirigeants sans scrupule ni vertu. De même que le peuple ne veut plus et ne doit plus être mené par des hommes qui ne donnent pas le meilleur d'eux-mêmes pour le servir. Parmi les premières attentes



Denis Sassou-Nguesso.

de notre peuple, il y a l'espoir que s'arrête rapidement la dérive morale qui est en train de gangrener notre société. Je veillerai, donc, avec davantage de rigueur, à ce que les personnes que je nomme aux différentes fonctions d'Etat soient exemplaires et de bonne éthique, capables de faire respecter, au nom de l'autorité impartiale de l'Etat qu'elles incarnent, les lois et les règlements de notre pays. Tout manquement, toute faiblesse m'amènera à en tirer les conséquences. Telles sont aussi les exigences du «Chemin d'avenir».

PROPOS D'ÉTAPE

La relocation internationale de la production en question

Selon Prométhée, un pays moins grand, mais à fort taux de natalité ou un pays à forte population, est souvent confronté à un problème économique majeur, celui de pouvoir nourrir sa population. C'est une question de survie économique qui, à terme, devient une question de survie tout court. L'une des solutions adoptées par ces pays est l'achat ou la location des terres agricoles dans d'autres pays. Cette solution est également adoptée par des investisseurs étatiques étrangers et les fonds d'investissement, pour les besoins géostratégiques et/ou de rentabilité financière. Cette solution a un nom: la relocalisation internationale de la production.

Jouant sur la rareté des terres arables dans le monde et profitant de l'avantage comparatif, ces investissements s'implantent là où la population est relativement faible et/ou l'état des techniques est rudimentaire. Ces implantations impactent significativement les économies des pays cédants. Dès lors, les éphémères des pays ainsi «conquis» ont droit à l'intelligibilité d'une telle intrusion dans leur système productif national, tant pour son apport réel à leur bien-être, que pour la cohésion sociale de la communauté nationale, à terme.

La première incidence basique de la production sur les terres des autres est que cette production est destinée à l'exportation ou à l'alimentation du pays acheteur de terres. Ayant des déficits de production agricole internes, il n'y a pas de raison que ces pays satisfassent le marché intérieur du pays cédant. Vient en outre ce que l'on pourrait appeler l'effet d'éviction: l'abandon forcé de la production de subsistance, des modes de vie et des territoires par les éphémères locaux. D'une manière générale, le pays accueillant n'améliore pas son P.i.b avec cette production qui n'est pas sienne.

Enfin, le transfert de technologie supposé n'est pas aussi évident, les arrivants préférant rentabiliser rapidement leurs investissements ou satisfaire leurs besoins alimentaires. Pour ce faire, ils n'accordent que très peu de temps à la formation des autochtones qui, du reste, sont réduits aux emplois à moindre incidence technologique. L'expérience de par le monde montre que les investissements dans l'accumulation des terres ne profitent nullement aux populations locales et ne réduisent pas la pauvreté.

La seconde incidence basique est plus sournoise, parce qu'à terme, elle conduit au grand remplacement de la population. En effet, il n'y a pas de raison que ceux qui ont trouvé la terre promise l'abandonnent, après y avoir investi des fortunes. Au contraire, ils s'y accrochent, assoient leurs valeurs, s'y reproduisent et deviennent des éphémères locaux. C'est la forme moderne des colonies de peuplement; c'est une leçon de l'histoire.

La question nationale est donc celle de ne pas laisser la terre avoir des loisirs et résister à la relocalisation internationale de la production. Pour ce faire, il est nécessaire de développer une capacité endogène de production. L'absence de la bourgeoisie nationale, patriote et capitaine d'industrie dans certains pays africains, est le véritable nœud gordien du développement, habilement exploité par des puissances étatiques et financières étrangères. Il y a donc lieu d'organiser la génération volontariste d'une bourgeoisie nationale, patriote et capitaine d'industrie. Il y en aurait un ou deux qui sortiraient du lot, pour une gestion endogène des richesses nationales.

Prométhée

Ministère de l'économie et des finances

Vulgariser les nouvelles dispositions fiscales, pour atteindre les objectifs de recettes

Le ministre de l'économie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a lancé, mardi 9 avril 2024, lors d'une cérémonie aux deux tours jumelles de Mpila, à Brazzaville, la campagne de vulgarisation des instructions d'application des dispositions fiscales contenues dans la loi de finances 2024, menée par la Direction générale des impôts et droits indirects. C'était en présence de Ludovic Ngatsé, ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public. Cette campagne a pour objectif de communiquer pour expliquer la teneur des nouvelles dispositions fiscales de la loi de finances, au moyen de l'instruction d'application, et atteindre ainsi les objectifs de recettes fiscales attendues par le gouvernement cette année.

La cérémonie de lancement présidée par le ministre Jean-Baptiste Ondaye a constitué un véritable rendez-vous du donner et du recevoir entre l'administration fiscale et l'ensemble de ses partenaires que sont les représentants des organisations professionnelles et patronales et leurs membres, les contribuables et leurs conseils fiscaux. La bonne compréhension, par les acteurs tant publics que privés, des nouvelles dispositions fiscales permettent d'éviter les interprétations inappropriées, souvent sources de contentieux fiscaux, et de promouvoir le civisme fiscal. La Loi n°39-2023 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour l'année 2024 a introduit des modifications qui concernent le code général des impôts et les textes non codifiés. La Direction générale des impôts et des domaines s'est engagée à présenter les nouvelles modifications qui abrogent toutes les dispositions antérieures, à l'exception de celles qui ne sont pas contraires. «Au titre de cette année 2024, les attentes du gou-



Les membres du gouvernement au lancement de la campagne



Les ministres et les participants.

vernement en matière de recettes fiscales s'élèvent à 749 milliards de francs Cfa. Pour atteindre cet objectif, la Direction générale des impôts et des domaines compte sur le civisme fiscal de ses partenaires et la bonne application de la loi fiscale», a rappelé le directeur général de l'administration fiscale. Les nouvelles dispositions

fiscales visent essentiellement: l'impôt sur les sociétés; la taxe spéciale sur les sociétés; les dispositions diverses et les droits d'enregistrement. Toutes les modifications ont pour seul objectif la maximisation des recettes qui est un impératif constant pour la Direction générale des impôts et des domaines, afin de doter le gouvernement des

ressources conséquentes, pour couvrir les charges publiques, satisfaire les besoins d'intérêt général et faire face aux dépenses prioritaires, dont le financement du Plan national de développement (P.n.d) 2022-2026, a précisé Ludovic Itoua. L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par, entre autres, par la gestion rigoureuse du registre des contribuables et l'amélioration de la qualité de service public de l'impôt. Lancement de la campagne, Jean-Baptiste Ondaye a réprécisé que «le gouvernement est autorisé à prélever des recettes fiscales de l'ordre de 750 milliards de francs Cfa. Au regard de cette autorisation, l'impôt doit être prélevé en application des principes de nécessité et de légalité. Le principe de nécessité de l'impôt veut que tous les citoyens, en raison de leur capacité contributive, soient appelés à contribuer à la couverture des charges d'intérêt général, en payant le juste impôt, en respectant les procédures légales de recouvrement des impôts, droits et taxes. Je demande aux services de l'administration fiscale de redoubler d'efforts et de professionnalisme, pour aller au-delà de ce qui est attendu de l'administration fiscale par le gouvernement, à savoir: la mobilisation des recettes fiscales de l'ordre de 1.000 milliards de francs Cfa à fin 2024».

Martin BALOUATA-MALEKA

Clôture du Projet des zones-clés pour la biodiversité

Le Congo et ses partenaires satisfaits de l'aboutissement du projet

Démarré il y a deux ans, le Projet des zones-clés pour la biodiversité (en anglais: «Key biodiversity areas», K.b.a) a été clôturé fin mars 2024, avec à la clé vingt sites identifiés pour la conservation de la biodiversité. La cérémonie officielle de clôture de ce projet a eu le vendredi 12 avril, à l'Hôtel Péfaco Maya-Maya, à Brazzaville, sous le patronage de Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo. C'était en présence de plusieurs personnalités dont l'ambassadeur représentant la Ceaac (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale), Beaudouin Bernard Hamuli Kabarhuza, le directeur général de l'O.n.g W.c.s, Richard Malonga, ainsi que des chefs d'agences du système des Nations unies au Congo.



Photo de famille de Mme Soudan-Nonault et les participants

Lancé en octobre 2022, le Projet K.b.a a été placé sous tutelle du Ministère en charge de l'environnement, en partenariat avec le Bureau régional Congo de l'O.n.g américaine W.c.s. Il a permis de mieux connaître notre biodiversité ainsi que les zones où celle-ci permet de se maintenir à l'échelle mondiale. «Il nous a aussi permis de développer de nouvelles compétences, de renforcer notre collaboration et de tisser des liens durables», a fait savoir la ministre de l'environnement. Pour elle, ce projet est une source d'inspiration et de motivation sans précédent. Il avait pour principal objectif de réévaluer les anciennes zones clés de biodiversité et d'en identifier d'autres, susceptibles de bénéficier de ce prestigieux statut. Au regard des résultats obtenus, la ministre Soudant-Nonault estime que le projet a atteint les objectifs escomptés. «En effet, dix-neuf nouvelles K.b.a sur vingt-cinq sites évalués ont été confirmés par le secrétariat K.b.a et un dernier site, répertorié après la tenue, le 19 mars dernier, du 4ème atelier du groupe de coordination nationale du projet a été accepté, faisant passer ce nombre à 20 K.b.a».

Parmi ces sites, on dénombre dix aires protégées terrestres, deux aires marines protégées et huit concessions forestières. «Soit une superficie terrestre globale de 92.403 km², représentant 27% de la superficie terrestre du Congo. La République du Congo peut légitimement s'en satisfaire, puisque ce chiffre avoisine le seuil du cadre de la stratégie mondiale sur la biodiversité 2020-2030: convertir 30% de la planète en zones protégées à l'horizon 2030», s'est réjoui la ministre Arlette Soudan-Nonault, qui estime que ces résultats serviront le pays dans l'élaboration de sa nouvelle stratégie nationale sur la diversité biologique, mais aussi dans sa politique d'affectation des terres, en tenant compte de l'importance de la biodiversité présente dans les différentes zones. Elle a salué l'engagement de tous les partenaires qui ont œuvré pour la réussite de ce projet.

Le représentant de W.c.s au Congo a fait savoir que ce projet a permis à l'O.n.g d'entreprendre plusieurs activités, entre autres la formation des experts sur l'identification des zones-clés pour la biodiversité, la constitution des groupes taxonomiques, la création d'un groupe de coordination nationale du projet multi-acteurs avec un mandat bien défini, la sensibilisation du grand public sur le concept K.b.a. Sur les vingt sites répertoriés, on compte les parcs nationaux, la réserve de biosphère de Dimonika, le sanctuaire de gorilles de Lossi, l'unité forestière d'exploitation de Massanga, la réserve communautaire du Lac Télé, etc.

Urbain NZABANI

H.a.l.c (Haute autorité de lutte contre la corruption)

Lancement de l'opération de déclaration des conflits d'intérêts

Le président de la H.a.l.c (Haute autorité de lutte contre la corruption), Emmanuel Ollita Ondongo, a lancé, mardi 16 avril 2024, lors d'une cérémonie au siège de son institution, à Brazzaville, «l'opération de déclaration d'intérêts des personnes investies d'une mission de service public ou qui exercent une fonction publique à titre permanent ou temporaire, rémunérées ou non rémunérées, pour le compte d'un organisme public ou d'une entreprise publique». Cette opération relève des dispositions du décret n°2022-467 du 3 août 2022 fixant les modalités de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

La première phase de l'opération de déclaration des conflits d'intérêts aura lieu du 16 au 26 avril 2024, au siège de la H.a.l.c. L'ordre de passage se déroule ainsi qu'il suit: - jeudi 18 avril: le Premier ministre chef du gouvernement; les membres du cabinet de la Primature; le secrétariat général de la Primature; les directions de structures rattachées de la Primature et les membres du gouvernement; - vendredi 19 avril: les départements ministériels avec

leurs membres de cabinets; les directions rattachées aux ministères; les directions générales des structures sous tutelle ainsi que les structures administratives de contrôle financier; les directions départementales présentes à Brazzaville; - lundi 22 et mardi 23 avril: les présidents et les membres des bureaux des institutions constitutionnelles; - mercredi 24 avril: le préfet du Département de Brazzaville (secrétaire général, maire, administrateurs-maires); les

secrétariats permanents des Conseils consultatifs nationaux; - jeudi 25 avril: retardataires de la première phase. Les autres phases du déroulement de cette opération seront publiées ultérieurement. La H.a.l.c met à la disposition des cadres assujettis, un formulaire de déclaration d'intérêts, pour le bon déroulement de cette opération de déclaration. «En accédant définitivement à l'éthique de la démocratie et de la bonne gouvernance, dont les corol-

laire sont notamment: une séparation équilibrée des pouvoirs; une communication partagée qui renforce la citoyenneté et qui permet à chacun de participer à la gestion de la cité; une gestion orthodoxe et transparente des affaires publiques; une liberté d'entreprendre qui ne conduit pas au libéralisme sauvage. Tout cela, dans le cadre d'un Etat de droit qui ne ruine pas le droit de l'Etat à réguler l'espace public, dans un contexte où les ressources demeurent rares, face à des besoins illimités», a déclaré le président de la Halc, dans sa longue allocution de lancement de cette opération. Il a rappelé que «la Haute autorité de lutte contre la corruption vise à combattre et à prendre les actions et mesures nécessaires pour prévenir toutes les manifestations de corruption, afin d'assurer le bon exercice des fonctions officielles et le maintien des fonds publics».

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

U.d.h-Yuki

Fernand-Gilles Bassindikila dénonce l'ingérence du gouvernement dans la vie du parti

A l'occasion d'une conférence de presse organisée le samedi 13 avril 2024, à l'Hôtel Saphir, à Brazzaville, le deuxième vice-président et président par intérim de l'U.d.h-Yuki, Fernand-Gilles Bassindikila, assisté du secrétaire général Rodrigue Mayanda et du secrétaire permanent, le député Nicolas Malonga, a dénoncé l'ingérence du gouvernement dans la vie de ce parti d'opposition. Il a pointé notamment l'attitude du gouvernement d'interdire la tenue de la reprise du congrès national, prévue le dimanche 7 avril 2024. Pour ce camp, c'est le congrès organisé nuitamment par le député Joseph Badiabio, qui s'est fait élire président de l'U.d.h-yuki, qui devait être suspendu.

Dans son mot liminaire, Fernand-Gilles Bassindikila a déclaré que « suite à l'interdiction, par le gouvernement, de l'organisation, le dimanche 7 avril 2024, de la reprise des travaux du congrès extraordinaire le 11 juillet 2023, le Bureau politique, les élus et les coordinations départementales de l'U.d.h-Yuki, réunis en urgence le 12 avril

2024, s'indignent de l'attitude du pouvoir qui, ostensiblement, s'immisce dans le fonctionnement de l'U.d.h-yuki, à travers cette interdiction. Car le congrès fait partie des activités ordinaires du parti. La loi 20-2017 du 12 mai 2017 sur les partis politiques, en son article 25 alinéa 1, dispose en effet que « les partis politiques s'administrent librement, suivant leurs statuts et

conformément à la Constitution, aux lois et règlements en vigueur », a-t-il rappelé. Les dirigeants intérimaires de l'U.d.h-yuki « s'étonnent et s'indignent que les autorités exigent que l'organisation du congrès de l'U.d.h-Yuki soit assujettie à une autorisation du ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, alors que le congrès en tant que réunion



Fernand-Gilles Bassindikila, président par intérim de l'U.d.h-Yuki.

publique requiert simplement une information aux autorités administratives, en vue des dispositions sécuritaires qui s'imposent».

« L'on peut aussi rappeler, à cet effet, les dispositions

claires de l'article 4 de la loi n°23/60 du 11 mai 1960 sur les réunions publiques, encore en vigueur, qui dispose: « La déclaration est faite à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de la réunion, selon que la réunion doit avoir lieu au chef-lieu d'une préfecture ou dans une autre localité. Elle est effectuée deux jours francs au moins et quinze jours au plus avant la date de la réunion. Toutefois, le délai minimum est réduit à six heures, pour les réunions publiques électorales », a-t-il poursuivi.

Les dirigeants de l'U.d.h-yuki « dénoncent le comportement du gouvernement à vouloir imposer, à tout prix, à l'U.d.h-Yuki, un président illégal. Pour autant, le 20 décembre 2023, dans la matinée, dans son cabinet, le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local, lors de la réunion, nous exhortait, nous, membres du Bureau politique de l'U.d.h-Yuki, à régler ce problème autour de la facilitation. En dépit des sages conseils du ministre ce même jour, Monsieur Joseph Badiabio, sans le quitus de la commission électorale du congrès, s'est auto-proclamé unique candidat lors d'une mascarade de congrès tenue à la sauvette, nuitamment organisée au Palais des congrès. Il sied de noter que le 16 décembre 2023, Monsieur Pascal Ngouanou, premier vice-président, président par intérim, organisateur du

prétendu congrès, était déjà déchu de toutes ses fonctions et le ministre de l'intérieur de la décentralisation et du développement local ainsi que le préfet de Brazzaville en étaient régulièrement informés. Valider l'invalidable n'honore ni notre démocratie ni notre pays».

Les dirigeants intérimaires de l'U.d.h-yuki « dénoncent enfin, la posture du gouvernement qui s'obstine ainsi, à étouffer l'expression des libertés et à entraver le fonctionnement des partis politiques ainsi que l'exercice de la démocratie dans notre pays. L'U.d.h-Yuki, soucieux de la préservation de la paix et de la bonne marche de la démocratie dans notre pays, demande au gouvernement de ne pas s'ingérer dans les affaires des partis politiques, notamment celles de l'U.d.h-Yuki, afin que ce parti puisse se doter d'un président légal et légitime, librement élu par les militants, conformément aux dispositions des textes fondamentaux qui régissent le parti».

Répondant aux questions des journalistes, Fernand-Gilles Bassindikila a précisé « qu'il n'y a pas deux U.d.h-Yuki. Joseph Badiabio n'a jamais été élu conformément aux statuts du parti. S'il veut diriger ce parti, il n'a qu'à se conformer à ses règles et nous allons le reconnaître. L'U.d.h-yuki veut avoir un président élu par la base et non celui qui nous est imposé par le gouvernement».

Signalons que la conférence de presse du président par intérim de l'U.d.h-Yuki est intervenue trois mois et demi après la déclaration du 8 janvier 2024 dans laquelle les élus nationaux et locaux de l'U.d.h-Yuki avaient dénoncé le congrès organisé par Pascal Ngouanou et au cours duquel le député Joseph Badiabio, candidat unique, s'est fait élire président de l'U.d.h-Yuki, alors qu'il y a au moins neuf candidats voulant succéder à Guy-Brice Parfait Kolélas. Raison pour laquelle l'U.d.h-Yuki veut reprendre son congrès, mais le gouvernement use de tous les prétextes pour l'en empêcher, alors qu'il s'agit de la vie interne d'un parti politique.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

R.g.p.h-5 (Recensement général de la population et de l'habitation)

Pascal Tsaty-Mabiala émet des doutes sur les résultats de certains départements

Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire de l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale) et chef de l'opposition politique, a donné une conférence de presse sur le recensement général de la population et de l'habitation, vendredi 12 avril 2024, au siège de son parti, au Quartier Diata, dans le premier arrondissement Makélékélé, à Brazzaville, avec la participation du président du groupe parlementaire de l'opposition à l'Assemblée nationale, le député Jérémie Lissouba, des cadres de son partis, et de Clotaire Mbossa Ellah, président du Car (Comité d'actions pour le renouveau).

Dans son mot liminaire, Pasacla Tsaty-Mabiala a indiqué que les résultats du recensement général de la population et de l'habitation est « un sujet qui soulève tant d'interrogations dans l'opinion et pour être précis, qui a suscité un débat houleux entre le président de l'Assemblée nationale, le Premier ministre et moi-même, au cours de la dernière séance de questions orales au gouvernement », a-t-il reconnu. « Il s'agit du recensement général de la population et de l'habitation pour lequel j'ai fait état de ma vive préoccupation en ce qui concerne le contexte, le processus et la crédibilité des résultats qui venaient d'être annoncés », a-t-il précisé.

« En effet, comme vous le savez, le gouvernement a publié les résultats du R.g.p.h-5 dans la quasi indifférence des médias chauds qui ont été de toute façon très peu sollicités. Ainsi, il n'a été organisé, pour cet événement majeur de notre pays, ni reportage, ni tribune en vue d'expliquer les évolutions démographiques dans notre pays département



Pascal Tsaty-Mabiala (au milieu).

par département », a-t-il poursuivi.

« Pour la petite histoire, c'est en 1974, avec le tout premier recensement, que le Congo s'est mis aux normes des Nations unies, en ce qui concerne la maîtrise des statistiques démographiques. Cette expérience s'est poursuivie dix ans plus tard en 1984, avec l'organisation réussie du deuxième recensement, en conformité avec la périodicité exigée par les Nations unies », a-t-il renchéri.

Après l'a séance de question orales avec débat à l'Assemblée nationale d'où il est sorti

insatisfait, Pascal Tsaty-Mabiala a décidé de mettre sur la place publique, le débat sur le R.g.p.h (Recensement général de la population et de l'habitat) organisé il y a quelque mois par le Ministère du plan, de statistique et de l'intégration sous-régionale. Le chef de l'opposition politique a émis des doutes sur les résultats publiés de certaines localités. « Les résultats annoncés dans certains cas par le gouvernement ne sont pas vrais », a-t-il, insisté.

Répondant aux interrogations des journalistes, « le premier secrétaire de l'U.pa.d.s a

déploré le fait qu'il n'y a pas une grande couverture médiatique en vue d'expliquer l'évolution démographique du Congo. Il a invité la ministre du plan, de la statistique et de l'intégration sous-régionale, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, d'organiser une tribune radiotélévisée, pour éclairer l'opinion sur la question. Il a émis des doutes sur certains chiffres, en ce qui concerne certains départements. Il estime que les chiffres annoncés ont été surestimés pour les uns et sous-estimés pour les autres. Par illustration, il cite les cas du Département de la Likouala qui est passé de 154.115 habitants en 2007, à 216.650 habitants en 2018 et se trouve à 355.570 habitants en 2023. Et la Bouenza dont la population est passée à 309.073 habitants en 2007, estimée à 434.925 habitants en 2018 est finalement à 363.860 habitants en 2023. Des chiffres largement sous-estimés selon Pascal Tsaty-Mabiala. Il fonde son argumentaire sur les troubles sociopolitiques qu'a connus le Département du Pool, dont une partie de la population s'est déplacée dans le Département de la Bouenza, en raison du rapprochement géographique. Même chose pour le Département de la Likouala », a-t-il fait savoir.

Chrysostome FOUCK-ZONZEKA

L'HORIZON AFRICAÏN

Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76
E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /
Site Internet: www.lhorizonafricain.com
Sous l'immatriculation
108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

Directeur de publication par intérim : Hervé EKIRONO
Rédacteur en Chef : Chrysostome FOUCK ZONZEKA
Secrétaire de rédaction : Clotaire DIABOUA
Siège de la Rédaction : Hôtel Saphir (Brazzaville)
Chef Bureau Pointe-Noire :
Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71
Mise en pages : Tornade

5^{ème} assemblée générale extraordinaire du Renapac

Renouvellement des instances dirigeantes, pour redynamiser le réseau

Le Renapac (Réseau national des populations autochtones du Congo), plateforme regroupant plus d'une vingtaine d'organisations de la société civile intervenant dans la défense des droits humains et de la gouvernance forestière, a tenu, vendredi 12 et samedi 13 avril 2024, dans la salle de conférence de l'hôtel de ville de Kinkala, commune et chef-lieu du Département du Pool, sa 5^{ème} assemblée générale extraordinaire, pour procéder au renouvellement des instances dirigeantes, suite au décès inopiné du coordonnateur élu à l'assemblée générale de 2018. Les travaux se sont déroulés sous le patronage d'Aubin Djondo-Kendé, directeur des mécanismes de consultation à la Direction générale de la promotion des peuples autochtones, au Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, en présence des deux représentants de «Tenure facility», partenaire du Renapac, à savoir Raymond Achu Samndong, chargé de programme au Congo et Ivo Fernandes, chargé de projets.

Pour mettre fin au mandat du bureau exécutif intérimaire mis en place en 2021, le Renapac a tenu une assemblée générale extraordinaire, pour renouveler ses instances dirigeantes et renforcer son cadre juridique. Ainsi, le Conseil d'administration, le Bureau exécutif et la Commission de suivi et évaluation ont été renouvelés. Les cérémonies d'ouvertures et de clôture de cette assemblée étaient présidées par Daniel Ndokolo, conseiller socio-culturel du préfet du Pool. Les participants à l'assemblée, près d'une soixantaine, sont venus des douze départements du pays. Le Ministère de la justice des droits humains et de la promotion des peuples autochtones y était représenté par quelques délégués.

Dans son mot de circonstance, Antoine Ngoma, le président du Conseil d'administration sortant, a rappelé que le Renapac a totalisé 17 ans d'existence, il a organisé quatre assemblées générales, malgré les faiblesses qui ont empêché son bon fonctionnement, et réalisé quelques actions. Raymond Achu Samndong a, pour sa part, souligné que «Tenure Facility accorde l'attention particulière à la cause des autochtones, en particulier dans la mise en place de ces organes au regard des enjeux du partenariat en pleine construction».

Aubin Djondo-Kendé a justifié la tenue de l'assemblée et l'impact positif du Renapac sur les peuples autochtones, en disant que «cette assemblée générale extraordinaire est l'opportunité de consolider cette plateforme. Partant de sa création, les actions



Les membres élus du conseil d'administration du RENAPAC



Les organisateurs et les participants à l'assemblée générale extraordinaire du RENAPAC.

accomplies par le Renapac sont encourageantes. C'est pour dire que l'image du Renapac est à faire rayonner davantage pour le leadership de notre pays en matière de promotion et de protection des populations autochtones». Ouvrant les travaux, Marcel Ndokolo s'est réjoui du choix porté sur Kinkala pour la tenue de ces assises. Il a encouragé les participants à bien s'impliquer «pour aboutir à des bons résultats afin de bien défendre la cause des peuples autochtones».

Au cours des débats, les participants ont relevé qu'au Congo, les populations autochtones continuent à subir l'exclusion, la discrimination et les

injustices sociales. Ce qui les empêche d'exercer leurs droits, conformément à leurs propres besoins et intérêts.

Après l'amendement des textes fondamentaux, les participants ont procédé au vote des nouveaux dirigeants. Ainsi, Guy Moussélé Diséké a été élu président du Conseil d'administration qui compte sept membres. Guy Fabrice Ngoma est devenu le coordonnateur national du Renapac et dirige ainsi le Bureau exécutif qui compte aussi sept membres. Alain NKombo a pris la tête de la Commission de suivi et évaluation, avec deux membres. Tous ces nouveaux dirigeants sont aussi responsables des

associations membres du Renapac.

Les résultats de l'assemblée générale ont permis de faire des recommandations formulées à l'endroit des nouveaux dirigeants du Renapac. Celles-ci portent, entre autres, sur la mise en place des antennes départementales, l'organisation des campagnes nationales de sensibilisation auprès des peuples autochtones sur la loi n°5 du 11 février 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones; la tenue des plaidoyers sur les textes d'application relatifs à la loi 5.

A l'endroit du gouvernement, il a été recommandé l'application effective des discriminations positives en faveur des étudiants autochtones et les partenaires techniques et financiers ont été appelés à augmenter les appuis techniques et financiers en faveur du Renapac, pour l'amélioration des conditions de vie des populations autochtones.

A la fin des travaux, Guy Moussélé Diséké, le nouveau président du conseil d'administration, s'est exprimé sur la valorisation du principe de l'alternance, pour redynamiser le réseau. «Nous venons d'être élus, notre premier défi, c'est de réorganiser le réseau. Cette redynamisation est venue à point nommé, pour que nous relançons les activités et les différents partenariats au niveau national, sous-régional et mondial. Nous demandons aux populations autochtones de reprendre confiance», a-t-il déclaré.

Pour sa part, le nouveau coordonnateur national, Guy Fabrice Ngoma, qui est un autochtone, a exprimé son engagement à «sauver le peuple autochtone». «Je suis aussi co-fondateur du Renapac, je tiens à relever tous les défis du Renapac, changer l'image de la structure. Les priorités portent d'abord sur la mise en place des antennes départementales et les projets au profit des populations autochtones et des communautés locales».

Martin BALOUATA-MALEKA

Commentaire

Que se passe-t-il dans les services des impôts et de douane?

Les deux mamelles des recettes de l'Etat, à savoir la D.g.i.d (Direction générale des impôts et domaines) et la D.g.d.d.i (Direction générale des douanes et droits indirects), sous tutelle du Ministère de l'économie et des finances, sont sérieusement affectées par les anti-valeurs qui empêchent l'Etat de récolter ses recettes et financer le fonctionnement de ses différents services. Aux impôts comme aux douanes, on parle de «faux et usage de faux, de détournements de fonds publics». Le 4 avril 2024, le ministre de l'économie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a annoncé que l'enquête sur les opérations frauduleuses à la douane sera étendue à l'administration des impôts et domaines.



Des fraudes dans les déclarations en douane au Port maritime de Pointe-Noire.

Aux impôts, c'est le directeur général, en personne, Ludovic Itoua, qui a été mis en examen par le parquet du Tribunal de grande instance de Brazzaville, «pour faux et usage de faux et détournement de fonds publics» dont le montant n'a pas été révélé. Après avoir payé une caution de 18 millions de francs Cfa, le directeur général a repris le service, en attendant le procès devant la Cour criminelle.

A la douane, 21 douaniers, présumés auteurs de crimes économiques «d'une extrême gravité», ont été présentés le 21 mars dernier, devant le procureur de la République, André Oko Ngakala, qui les a écroués pour «détournement de fonds publics, faux et usage de faux et intrusion frauduleuse dans un système informatique». Le total des montants détournés ferait plus de deux milliards de francs Cfa. Mais, ce n'est là que la partie visible de l'iceberg.

Le phénomène de vol à travers le système informatique ne date pas d'aujourd'hui. En octobre 2018, les deux chefs du service informatique de la Direction générale des douanes et droits indirects à Pointe-Noire avaient été arrêtés et transférés à Brazzaville. Ce phénomène persiste par manque de volonté des gouvernants à sécuriser les déclarations en douane, un secteur où grouillent commissionnaires, passeurs en douane, transitaires, importateurs, etc. Il y a des gens véreux qui cherchent toujours à passer par des méthodes illégales, en payant des droits de douane minimisés à des douaniers complices sans que l'argent n'arrive dans le compte de la douane à la Banque postale.

Dans une lettre adressée au Premier ministre, en date du 8 avril 2024, depuis Pointe-Noire, et qui a fuité dans les réseaux sociaux, le président de la Coalition des opérateurs économiques du Congo parle de «fraudes dans les opérations douanières au Guichet unique de paiement. Ces fraudes se font dans la gestion et la manipulation du système informatique des douanes par certains opérateurs en contrat avec le cabinet et des agents de la Direction des systèmes informatiques du ministère».

Toujours selon lui, «les déclarations, objet de cette fraude, ont été effacées dans le serveur et que tout se passe dans le système informatique, sous la responsabilité de la Direction des systèmes informatiques du ministère».

Le 1^{er} mars 2024, le ministre Jean-Baptiste Ondaye a mis en place une commission de contrôle des opérations frauduleuses en douane et au Guichet unique de paiement et a informé l'ensemble des opérateurs économiques de s'acquitter des droits et taxes issus du contentieux douanier.

Or, une enquête judiciaire est en cours. Et dans le cadre de cette enquête, 37 commissionnaires agréés en douane, suspendus en janvier dernier par la Direction générale des douanes et droits indirects, ont été interpellés pour certains, présentés au parquet du tribunal de grande instance de Brazzaville et placés en détention préventive à la Maison d'arrêt de Brazzaville. Curieusement, les importateurs, clients de ces commissionnaires, ont été sommés par la commission mise en place par le ministre de l'économie et des finances, de payer les sommes relatives aux déclarations écrasées dans le système informatique de la douane. Pour le président de la Coalition des opérateurs économiques du Congo, la mise en place de cette commission constitue une entrave à la procédure judiciaire en cours. On attend alors, ce que la justice va révéler.

Jean-Clotaire DIATOU

C.c.i (Comités consultatifs interafricains) 2022 et 2023 du Cames

L'Université Marien Ngouabi confirme ses performances, par le nombre de promus

L'Université Marien Ngouabi a organisé, vendredi 12 avril 2024, à Brazzaville, une cérémonie de congratulations à l'endroit des nouveaux promus aux différents grades, issus des 44^{ème} et 45^{ème} sessions des C.c.i (Comités consultatifs interafricains) du Cames (Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur), sessions qui ont eu lieu en juillet 2022 et juillet 2023. Il s'est aussi agi des lauréats de la 21^{ème} session du concours d'agrégation de médecine humaine, odontostomatologie, médecine vétérinaire et production animale et, de la 21^{ème} session du concours d'agrégation de sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion.

La 44^{ème} session des C.c.i du Cames s'est déroulée, en ligne, du 4 au 24 juillet 2022, avec 2.360 candidats enseignants-chercheurs et chercheurs. La 45^{ème} session, toujours en ligne, en fonction des C.t.s (Comités techniques spécialisés), a eu lieu le 26 juin et le 26 juillet 2023, avec au total 2.703 candidatures d'enseignants-chercheurs et de chercheurs. «La finalité des C.c.i est d'évaluer les compétences scientifiques et les aptitudes pédagogiques des enseignants-chercheurs et chercheurs des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, en vue de leur inscription sur les listes d'aptitude du Cames, dans une dynamique 100% numérique», affirme le secrétariat général du Cames. Pour les résultats de l'année 2022, l'Université Marien Ngouabi a présenté 127 dossiers de candidatures répartis comme suit:

- 15 dossiers pour le grade de professeur titulaire;
 - 22 dossiers pour le grade de maître de conférences;
 - 90 dossiers pour le grade de maître assistant.
- Au total, 111 dossiers sur les 127 ont été admis aux différentes listes d'aptitude du Cames, soit un taux de réussite global de 97,40%, contre 85,58% l'année précédente. Ils sont répartis comme suit:
- 11 dossiers sur 15 ont été admis au grade de professeur titulaire, soit un taux de réussite de 73,33%;
 - 16 dossiers sur 22 admis au grade de maître de conférences, soit un taux de réussite de 72,72%;
 - 84 dossiers sur 90 promus au grade de maître assistant, soit un taux de réussite de 93,33%.

Une comparaison de ces résultats avec ceux de l'an 2021 (43^{ème} session du Cames), laisse apparaître une augmentation aussi bien du nombre de dossiers présentés (127 contre 97 en 2021), que du taux de réussite de l'année 2021, notamment pour le grade de professeur titulaire. Cependant, on peut noter une baisse du taux de réussite au grade de maître de conférences, avec 72,72% en 2022 contre 83% en 2021. Concernant les résultats du concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et produc-



Pendant la cérémonie du port d'épithotes.



Une vue partielle d'heureux promus aux différents grades du Cames.

tion animale, tenu du 7 au 16 novembre 2021, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le Congo a présenté 20 candidats répartis dans 13 spécialités. En tout, 18 candidats (4 femmes et 14 hommes), sont désormais maîtres de conférences, en ayant satisfait à ce concours,

soit un taux de réussite de 90%.

Pour la 45^{ème} session des C.c.i du Cames de juillet 2023, l'Université Marien Ngouabi a présenté 89 dossiers de candidatures, soit:

- 14 dossiers pour le grade de professeur titulaire;

- 43 dossiers pour le grade de maître de conférences;
- 32 dossiers pour le grade de maître assistant.

Au total, 73 dossiers ont été inscrits sur les différentes listes d'aptitude du Cames, soit un taux de réussite de 82,02% contre 87,44% pour l'année 2022. Ils sont répartis de la manière suivante, selon les grades:

- 12 sur 14 dossiers présentés ont été admis au grade de professeur titulaire, soit un taux de réussite de 85,71%;
- 33 sur 43 dossiers présentés ont été admis au grade de maître de conférences, soit un taux de réussite de 76,74%;

- 28 dossiers sur 32 ont réussi à atteindre le grade de maître assistant, soit un taux de réussite de 87,05%.

Le constat général est qu'il y a une baisse du nombre de dossiers (89 dossiers), contre 127 en 2022. Cependant, on a enregistré une augmentation notable du taux de réussite au grade de professeur titulaire a été observée.

Enfin, pour la 21^{ème} session du concours d'agrégation du Cames pour les sciences juridiques, politiques et de gestion, intervenu du 18 octobre au 17 novembre 2023, les résultats du Congo se présentent comme suit: sur 7 candidats présentés, 2 ont obtenu leur agrégation en sciences juridiques. Satisfait des résultats, le président de l'Université Marien Ngouabi, le Prof Gontran Ondzotto a exhorté les heureux promus et lauréats à persévérer dans le travail bien fait, mais dans l'humilité.

Joseph MWISSI NKIENI

Commune de Ouesso (Département de la Sangha)

Retour au calme, après deux journées d'échauffourées contre les Camerounais

Le début de la semaine était chaud dans la ville de Ouesso, au Nord du Congo, dans le Département de la Sangha. Tout est parti d'un fait divers concernant l'enlèvement d'une jeune dame, répondant au nom de Séphora Duveil Nazoliack, de nationalité congolaise, mère d'une fillette de deux ans, par son compagnon, un ressortissant camerounais, qui l'avait emmenée sur l'autre rive du Fleuve Sangha, au Cameroun, où

elle serait violée. Les faits s'étaient déroulés depuis le jeudi 11 avril. Pour la libérer, le Camerounais a exigé une de 500 mille francs Cfa aux parents de la dame. Et pour son chantage, il a envoyé une vidéo de la dame captive, nue et recroquevillée sur elle-même, qui a indignée et choquée ses proches.

Dès le lundi 15 avril dans l'après-midi, des groupes de jeunes ont commencé à piller les boutiques et les com-

merces des ressortissants camerounais, par mesure de représailles, en exigeant la libération de la jeune dame. A partir du mardi 16 avril, les autorités locales ont réussi à ramener le calme dans la commune, alors que des négociations auraient été entamées pour la libération de la jeune dame. Mais, jusqu'au moment du bouclage de cette édition, c'est-à-dire le mercredi 17 avril, on n'a pas appris la Congolaise captive était libérée.

lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

Nos amis communs, Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu sont contents de l'année décrétée pour la jeunesse par le Président de la République. Mais, ils se disent: qu'est-ce que cette année va apporter à chacun des jeunes congolais? Alors, ils ont débattu entre eux. Au regard de l'érosion des valeurs morales au sein de la société congolaise, ils pensent qu'il faut instaurer un service civique de la jeunesse. Pourquoi un service civique de la jeunesse?

Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu pensent cela va aider la jeunesse congolaise à se revêtir du nouveau manteau de valeurs cardinales dont:

- 1- Aimer le Congo, notre patrie, être fier d'en être citoyen et se disposer à le respecter, à l'honorer et à le défendre jusqu'au péril de sa vie;
- 2- Promouvoir et inculquer la culture de l'excellence et de la compétence: nul n'ignore que ce sont des hommes et des femmes, tous excellents, diplômés, doués de savoir et de savoir-faire dans les différents domaines d'activités et qui sont les artisans du développement de tout pays.
- 3- Promouvoir la culture de la créativité, de l'esprit d'initiative et d'entreprise;
- 4- Promouvoir la culture du vivre-ensemble et de la pratique de la solidarité.

Il sied de signaler, sans vergogne, qu'aujourd'hui dans notre pays, les Congolais vivent malheureusement dans un environnement de méfiance, d'égoïsme, d'égoïsme, de jalousie, de haine, de délation, de tribalisme et de méchanceté. Itoua, Mboundou, Tati et Yakamambu sont convaincus que la culture du vivre-ensemble et de la solidarité doit être une valeur cardinale que tous les Congolais doivent, coûte-que-coute cultiver entre eux, pour que, désormais, les relations entre Congolais ne soient empoisonnées par les conditions tribales, religieuses ou philosophiques. Il faut créer ou mettre sur pied, comme en 1959, un Service civique de la jeunesse. Pourquoi un Service civique de la jeunesse? Parce que celui-ci aura comme objectif:

- d'insuffler aux jeunes gens la foi dans les destinées de notre pays;
- d'utiliser des jeunes qui jusque-là ne trouvent ou ne trouvaient pas dans l'immédiat à s'employer, en les affectant à des tâches rentables pour notre pays, les former moralement et techniquement pour leur permettre de s'insérer dans la vie nationale à l'issue de leur passage au Service civique.

Le passage de ces jeunes désœuvrés, victimes pour la plupart de l'exode rural, contribuerait à créer chez eux, comme je l'ai écrit plus haut, le sens civique et l'esprit de solidarité nationale.

D'autre part, les jeunes volontaires pour un reclassement rural iraient en formation dans des villages de reclassement où ils suivraient une formation professionnelle accélérée prodiguée par des éducateurs de toutes disciplines: enseignement, génie rural, agriculture, élevage. L'encadrement et la conduite générale relèveraient des officiers de notre armée, commandés par un officier supérieur spécialiste des écoles de formation de jeunes.

Enfin, pour ceux qui ne seraient volontaires ni pour le reclassement rural, ni pour l'édification des villages extra-coutumiers, leur emploi serait prévu dans le cadre des grands travaux définis par l'Etat. Organisme de rééducation, de récupération et de formation, le Service civique de la jeunesse serait la preuve de l'intérêt que la République porte à sa jeunesse et du soin avec lequel il prépare son œuvre.

L'œuvre, cela va sans dire, requiert de la patience et l'on pourrait souhaiter aller vite. Le programme est trop grave et sérieux pour y appliquer des solutions hâtives. Seule une action méthodique et tenace peut apporter à la situation de cette jeunesse, l'amélioration qu'elle en droit d'espérer. Seule une action méthodique et tenace peut amener les jeunes qui sombrent dans le banditisme, à renoncer au port des armes. Il nous faut éviter coûte que coûte que cette jeunesse ne devienne le terreau des gangs ou des bandes armées comme en Haïti ou dans certains pays de l'Amérique du Sud et qui écumeront nos villes et nos campagnes. Ne dit-on pas qu'il faut prévenir que guérir? Comprenez qui pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

Conférence à l'Hôpital spécialisé mère-enfant Blanche Gomès

Aurélien Damase Bouithy: passer à une économie verte et une société de soins

Le directeur du Cabinet conseil en stratégie et financement de projets (BT integral consulting), Aurélien Damase Bouithy, a animé, le vendredi 5 avril 2024, à l'Hôpital spécialisé mère-enfant Blanche Gomès, à Brazzaville, une conférence sur le thème, «investir en faveur des femmes: accélérer le rythme», à l'occasion de la journée internationale de la femme. Cette conférence a porté sur l'analyse des cinq axes-clés de mobilisation retenue pour le thème: comment promouvoir l'entrepreneuriat féminin; le rôle de l'Etat dans le développement de l'entrepreneuriat féminin; les perspectives et les divers sur les sources de financement.



Aurélien Damase Bouithy.

Pour Aurélien Bouithy, investir dans les femmes est le principal défi de taille en matière des droits humains, une reconnaissance de l'importance du rôle des femmes dans la société. Le progrès en faveur des femmes profite à tous, en ce qu'elles constituent le socle de la famille. Car, une société faite de femmes implique des économies justes, prospères et inclusives.

Le conférencier s'est appuyé aussi sur une statistique des Nations unies indiquant qu'en comptant les manques ou besoins essentiels des femmes, tels que les services de soins, les emplois décents, il est possible de créer 300 millions d'emplois. L'orateur a également abordé une des recommandations majeures des Nations unies relatives à la pauvreté des femmes, à

laquelle il est absolument nécessaire de mettre fin, dans le contexte de crise économique, de conflits géopolitiques, de catastrophes climatiques et de pandémie de covid survenue en 2020. Ce contexte socio-économique défavorable que traverse le monde expose les couches sociales sensibles comme celles des femmes à une plus grande précarité. Depuis 2020, il y a eu un accroissement de 75 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté.

D'ici à 2030, a-t-il indiqué, s'appuyant sur la même source onusienne, plus de 342 millions de femmes et de filles pourraient vivre sous le seuil de pauvreté, au rythme de moins de 2,5 dollars par jour. Il a, estimé, qu'il faut agir urgemment par des actions concrètes.

De l'avis des experts, a dit Aurélien Bouithy, les crises bien souvent accroissent les inégalités sociales et la situation des femmes devient, alors, la variante d'ajustement des plans de réduction des dépenses publiques initiées par les pouvoirs publics. Il a, également, révélé que, conformément à une prévision onusienne, 75% de pays réduiront leurs dépenses publiques d'ici à 2025, du fait des conflits, de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du carburant.

En conséquence, «l'auspérité a des répercussions négatives sur la situation des femmes et affaiblit les dépenses publiques consacrées aux services publics essentiels et à la protection sociale», a-t-il fait savoir. A son avis, promouvoir la Gestion axée sur les résultats

(Gar), qui donne une place significative aux questions du genre en termes de retombées des projets et dont les partenaires au développement ont fait une exigence en matière de financements qu'ils apportent à leurs bénéficiaires, permet de mettre la priorité sur la condition des femmes. C'est une absolue nécessité de soutenir les agents féministes de changement qui ne perçoivent qu'une faible partie du total de l'aide publique au développement, dans leur combat noble pour une grande place des femmes dans l'univers trop masculin des instances des décisions.

Abordant le dernier point des axes-clefs de mobilisation en

faveur des questions de la femme, c'est-à-dire passer à une économie verte et une société de soins, Aurélien Bouithy a fait sienne une observation communément partagée attestant que «le système économique actuel exacerbe la pauvreté, les inégalités et la dégradation de l'environnement. Et ces phénomènes affectent plus les femmes et les groupes marginalisés». C'est pourquoi il recommande d'adopter des modèles économiques alternatifs, en passant à une économie verte et une société de soins, qui fait plus entendre la voix des femmes; l'Etat se devant de soutenir davantage d'initiatives économiques que politiques dans les domaines

de l'environnement. Aurélien Bouithy prend position en faveur de quelques activités à soutenir telles que les énergies renouvelables (solaire et éolienne), l'agriculture biologique ou durable, la valorisation des déchets suivant la règle des 3R (Réduire, réutiliser et recycler). A l'appui des initiatives devant recevoir le soutien nécessaire des pouvoirs publics et des O.n.g.s, il s'est inspiré de l'exemple de la Côte d'Ivoire où les femmes sont encouragées à se lancer dans de nouvelles techniques de culture moins consommatrices d'eau, notamment la production aquaponique qui est une culture agricole et piscicole en circuit fermé, la culture de la noix de cajou dont le pays est devenu l'un des grands producteurs mondiaux du fait de l'initiative de plusieurs femmes réunies en coopératives.

Avant de mettre un terme à son exposé, Aurélien Bouithy a présenté une série de recommandations en rapport avec les modalités et techniques de financement des initiatives et projets portés par la femme congolaise, en particulier les employées de l'Hôpital spécialisé mère-enfant Blanche Gomès, qui ont pris la résolution de se constituer en coopérative d'entreprise. Des sujets et des échanges forts et enrichissants qui ont suscité un vif intérêt de l'auditoire tous genres confondus.

Florent SOGNI ZAOU
Journaliste Ecrivain

Commentaire

A propos de l'accord foncier avec le Rwanda: ce qui a mis le feu aux poudres

Lors de la visite d'Etat du Président rwandais, Paul Kagame, en République du Congo, du 11 au 13 avril 2022, le gouvernement, représenté par le ministre de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou-Nguesso, avait signé, avec la partie rwandaise, huit instruments juridiques (accords, conventions, mémorandum) de coopération et de partenariat. Parmi ces instruments juridiques, il y en a un signé avec la société rwandaise «Christal ventures limited», représentée par son manager, le Dr Jack Kayonga, pour permettre l'acquisition de terrains pour la culture du ricin au Congo. Mais, cet accord foncier avec le Rwanda suscite une grande indignation chez les Congolais. Alors que le gouvernement congolais parle d'«autorisation expresse d'occuper», à Kigali, on affirme que ces terres appartiennent désormais au Rwanda. Voici ce qui a mis le feu aux poudres.



Les Présidents Paul Kagame et Denis Sassou-Nguesso.

C'est depuis 2021 que le Rwanda cherche à développer un projet agricole au Congo-Brazzaville. A travers sa société «Christal ventures limited», appartenant au Fonds d'investissement de Kigali qui est lui-même une propriété du parti au pouvoir, le F.p.r (Front patriotique rwandais), le Rwanda a pris en concession la zone industrielle de Maloukou où il prévoit d'investir 110 milliards de francs Cfa et des terrains pour l'agriculture. C'est au terme

d'une convention de concession signée le 12 avril 2023, par le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso, avec Jack Kayonga. Les deux hommes ont signé aussi un protocole d'accord relatif à la culture du ricin au Congo, qui porte sur une concession de 12.000 hectares de terres exploitables dans trois départements du Sud du pays: Pool, Bouenza et Niari, pour une durée de 20 ans. «S'agissant du projet de dé-

veloppement agropastoral de Yamba, dans le Département de la Bouenza, je veux rassurer la représentation nationale qu'il n'a jamais été question d'une cession de terre. Il s'agit d'une autorisation expresse d'occuper prévue par nos textes de loi et décrets. C'est une mise à disposition provisoire assortie de plusieurs conditions qui sont bien reprises dans le décret portant autorisation provisoire ou expresse d'occuper. Sa durée est de 20 ans. Car, les attributions des terres dans notre pays se

font dans un cadre bien réglementé et transparent. Le législateur est clair et sans équivoque sur cette question. Je comprends qu'au regard de ce qui se passe autour de nous sur les questions liées à la gestion et à l'occupation durable des terres que les populations soient prudentes», avait expliqué le chef du gouvernement, en novembre 2023, devant l'assemblée nationale. Malgré ces explications, répétées par le Premier ministre et relayées par le ministre Denis Christel Sassou-Nguesso, la colère des acteurs de la société civile congolaise ne cesse

de monter, pour s'opposer à cet accord. Un fait est venu accélérer cette crise. Début mars, un reportage diffusé par une chaîne de télévision rwandaise sur la visite d'une délégation d'agriculteurs rwandais dans le District de Mindouli (Département du Pool) a rapporté cette histoire en ces termes:

«Des entrepreneurs et autres membres du secteur privé rwandais ont visité les terres que le Congo-Brazzaville a offert au Rwanda, étant plus grande que la ville de Kigali, pour être exploitées... Entre le 4 et le 8 mars de cette année, certains membres du secteur privé du Rwanda ont visité le Congo-Brazzaville et ont découvert les deux terrains qui appartiennent, désormais, au Rwanda, avec une superficie combinée de 980 kilomètres-carrés...».

Les deux agriculteurs rwandais qui y sont interviewés ne parlent pas de la culture du ricin, mais du piment, du maïs, du soja et même d'élevage. Ce reportage de la télévision rwandaise, repris dans les réseaux sociaux congolais, a mis le feu aux poudres chez les Congolais qui pensent que leur

gouvernement ne dit pas la vérité sur l'accord foncier avec le Rwanda. Voilà ce qui explique leur colère.

Il faut dire que les relations exécrables du Rwanda avec la RD Congo, en raison de la guerre dans la Province du Nord-Kivu qui, depuis 2004, a fait plus d'un million de morts, font de l'ombre à la coopération entre Brazzaville et Kigali. Le Rwanda est accusé par les Nations unies et le gouvernement américain de soutenir le mouvement rebelle du M23, composé de soldats tutsi ayant déserté l'armée congolaise, et qui se battent pour «reprenne les terres qu'ils estiment leur appartenir». Les Congolais interprètent l'accord foncier avec Kigali comme la volonté de leur gouvernement de céder une partie des terres du pays à Paul Kagame. Pour eux, l'agriculture n'est qu'un prétexte, les relents rwandais seraient plutôt militaires.

Au regard des propos dans les réseaux sociaux, devenus le canal de communication par excellence de l'expression populaire, l'opposition à cet accord est vive et devient inquiétante. En démocratie, on gouverne en tenant compte de l'opinion, même s'il n'est pas question de lui obéir aveuglément. L'obstination du gouvernement dans cet accord fait courir une grande incertitude politique dans l'évolution de cette affaire.

Ralph Justin
OBILANGOULOU

Ministère de l'industrie culturelle, touristique et des loisirs

Hilmi Ege Türemen a annoncé la tenue d'une semaine culturelle turque à Brazzaville

Reçu en audience, vendredi 12 avril 2024, l'ambassadeur de la République de Türkiye, Hilmi Ege Türemen, a annoncé à la ministre de l'industrie culturelle, touristique et des loisirs, Marie-France Lydie Hélène Pongault, la disponibilité de son pays d'accompagner le Congo dans la valorisation de son potentiel touristique. A sa sortie d'audience, le diplomate turc a indiqué que le secteur du tourisme au Congo intéresse beaucoup son pays et il y a des hommes d'affaires turcs qui souhaitent investir dans ce domaine au Congo. Il a annoncé la tenue à Brazzaville, d'une semaine culturelle turque, qui sera organisée en partenariat avec la Fondation Congo assistance.

«C'est une visite de courtoisie. J'avais déjà accueilli Madame la ministre au cours d'une réception qu'on avait organisée à Brazzaville, il y a quelques mois, relative à la célébration de notre fête nationale. Depuis ce jour, on avait prévu une rencontre pour discuter des questions d'intérêt entre nos deux pays. Aujourd'hui, on a échangé sur plusieurs points entre autres, la coopération dans le domaine du tourisme. Le secteur nous intéresse beaucoup, parce que le Congo a beaucoup d'opportunités. Et les hommes d'affaires turcs ont souhaité investir dans ce domaine. Nous avons



Hilmi Ege Türemen et la ministre Lydie Hélène Pongault.

regardé comment on peut coopérer dans ce domaine. On a pris bonne note des remarques faites par Madame la ministre.

Le deuxième point, c'était la culture, parce qu'il y a une forte communauté congolaise en Turquie, qui est en train d'augmenter en nombre

et aussi les Turcs ici à Brazzaville. Il faut connaître la culture de notre partenaire. Nous avons donc parlé des échanges culturels entre les deux pays, c'est le souhait de Madame la ministre.

Le troisième point, nous allons organiser, avec le soutien de la Fondation Congo assistance, la Fondation de la première dame du Congo, Mme Antoinette Sassou-Nguesso, une semaine culturelle dédiée à la Turquie. Et là, on souhaitait avoir le soutien et l'appui technique du Ministère de l'industrie culturelle, puisque c'est de sa compétence. J'ai informé Madame la ministre des activités qui sont prévues pour cet événement. Dernièrement, nous avons parlé de la coopération dans le domaine de la bibliothèque, j'ai signalé la volonté de mon pays, pour que cet accord soit rapidement ratifié».

Propos recueillis par
Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

Rendre hommage aux créateurs et promouvoir la lecture

L'humanité célèbre, le mardi 23 avril 2024, la journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Elle a été instaurée par l'Unesco pour promouvoir la lecture, l'industrie éditoriale et la protection des droits d'auteur à travers le monde. Elle tire ses origines de différentes traditions et événements historiques liés à la littérature et à la lecture, afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs et encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel.

L'idée de cette célébration trouve son origine en Catalogne (Espagne) où il est de tradition d'offrir une rose pour l'achat d'un livre. Le succès de cette initiative dépend essentiellement du soutien que peuvent lui apporter les milieux intéressés (auteurs, éditeurs, libraires, éducateurs et bibliothécaires, institutions publiques et privées, organisations non gouvernementales et médias).

La journée mondiale du livre et du droit d'auteur est également une occasion de sensibiliser le public aux défis auxquels sont confrontés les auteurs et l'industrie du livre, tels que le piratage, la contrefaçon, le manque d'accès à la lecture, ainsi que la nécessité de protéger les droits d'auteur pour garantir une rémunération équitable aux créateurs.

(Suite de la page 2)

Dans notre pays où beaucoup de commis de l'Etat, d'hommes politiques et d'opérateurs économiques ont des difficultés à se départir des affinités et contraintes ethno-tribalistes, tu as eu le mérite de montrer qu'il était possible d'agir autrement, en faisant le choix délibéré de te situer au niveau de la notion dans sa globalité, en prônant notre conviction qu'aucune région, qu'aucune tribu, qu'aucune ethnie, qu'aucun clan, ne détenait l'exclusivité des compétences.

Ton altruisme légendaire, ton humilité et ta pitié ont séduit tous ceux que tu avais approchés. Tu avais le cœur dans la main et tu partageais. Tu étais juste, tout en restant ferme et rigoureux. Jeune, adulte, vieux, homme ou femme, garçon ou fille, tout le monde était ton alter ego. En nous fréquentant, tu avais découvert, comme tu me le disais souvent, la vérité des gens, tu avais senti une société avec ses peines et ses joies, ses misères et sa grandeur. Qui plus est, tu étais toujours optimiste, car tu étais convaincu qu'il «ne fallait jamais désespérer des hommes, ne jamais renoncer à comprendre et à convaincre, ne jamais préférer la force au dialogue, tant que l'échec de celui-ci n'était pas prouvé, toujours donner sa confiance, si l'on voulait espérer gagner celle des autres et rechercher l'union plus que la division».

Enfin, tu nous quittes tel que tu as vécu, dans la dignité, la rigueur, la justice, l'honneur et la simplicité. Tu as été un symbole vivant des valeurs humaines les plus nobles, un représentant particulièrement brillant de cette catégorie d'êtres humains, de plus en plus rares, qui considèrent que quand la dignité et l'honneur sont en cause, il n'y a pas de compromis possible; cette catégorie d'êtres humains qui «respectent et considèrent l'homme pour ce qu'il est et non pour ce qu'il a ou pour ce qu'il possède».

Parler d'un être cher qui nous a quittés, c'est surtout en dépit de notre chagrin, de notre tristesse, de notre douleur, la plus belle manière de lui exprimer notre amour et notre amitié, puis de lui dire qu'à travers nous ses amis, il continuera d'exister.

L'on dit aussi que les gens qu'on aime sont éternels. Pour nous qui t'aimons, qui t'avons aimé et qui t'aimerons toujours, tu seras éternel. Avec Charles Péguy, j'affirme que «tu n'es pas loin; tu es seulement de l'autre côté. Je continuerai toujours à t'appeler par tes nom et prénoms». Je serai toujours ton ami et ipso facto, l'ami de ton honneur. Repose en paix dans la lumière du visage de Dieu. Au revoir, mon ami et frère Jean-Luc Malékat.

Dieudonné ANTOINE-GANGA.

James Gassongo, auteur du roman «Tuez-le-nous ! Le couloir de la mort»

«Adapter un roman en pièce de théâtre est une forme de réécriture»

Publié aux Editions Saint-Honoré, à Paris (France), en 2021, le roman de James Gassongo, intitulé «Tuez-le-nous ! Le couloir de la mort», d'un volume de 325 pages, le premier de cet auteur congolais résident à Brazzaville, sera bientôt adapté au théâtre. Dans l'interview ci-après, l'auteur explique cette grande première qui relance l'intérêt de son roman.

* Le roman «Tuez-le-nous ! Le couloir de la mort» sera adapté au théâtre. Pourquoi avoir pensé à adapter au théâtre cette œuvre qui aborde plusieurs thématiques?

la méditation, au travail intérieur, pour la transformation de l'être.

* Après le clip sur un poème de votre ouvrage, quel est l'intérêt d'adapter ce roman en pièce de théâtre?

** Le théâtre est un style d'expression plus libre, moins enfermant ou contraignant que le film ou les séries. Adapter un roman en pièce de théâtre est une forme de réécriture. Le théâtre est plébiscité par certains comme étant un style très vivant qui permet de faire voyager un public à partir du texte d'un auteur visualisé et interprété par un réalisateur et son groupe.

Pour ce roman aussi satirique, qui frappe par sa netteté, l'adapter, c'est aussi montrer la contemporanéité de cette œuvre. C'est lui donner une fulgurance nouvelle, donner à voir sa modernité. Et surtout une occasion pour rallier de nouveaux lecteurs, de nouveaux spectateurs des tranches d'âge très variées, à la cause de l'écrit et de la culture.



La couverture du roman.

* Pour ce roman, allez-vous arrêter au clip et au théâtre?

** Il y a quelques mois, j'avais eu le plaisir et le bonheur de recevoir un jeune artiste slameur, rappeur, comédien, Dixon Claous Pimbi Essalé, qui était venu me voir pour me demander l'autorisation de déclamer sur un poème contenu dans ce roman, «Cher frère, réveille-toi». Et depuis, le clip passe sur certaines chaînes de télévision. Aussi, en ce qui concerne toujours le théâtre, il est prévu que le roman soit joué en France, en 2024, courant la fin du troisième trimestre. Et, enfin, toujours pour cette année, la maison d'édition qui avait eu le bonheur de publier ce roman étant fermée, la demande étant forte, je vais devoir saisir l'opportunité qui m'est offerte de le rééditer en 2024.



James Gassongo.

* Est-ce pour dire que ce roman qui est sorti il y a plus de deux ans de cela reste d'actualité?

** Elle est intéressante, votre question, bien sûr que oui. Mais au préalable, j'aimerais vous citer ce passage: «La grande parenthèse de la vie commence à la naissance. Avant la naissance, c'est peut-être le néant et, après la vie qui se solde par la mort, c'est pour certains de nouveau le néant. Comme disait un sage du village: «On ne sait d'où l'on vient et où l'on va». L'homme vit sa parenthèse et disparaît».

Cet extrait du roman nous interpelle sur la notion du temps, sur la durée de vie de l'homme sur terre qui est très limitée. A la différence de l'homme qui vit sa parenthèse et disparaît, une belle œuvre de littérature peut devenir in-

temporelle, avoir une durée de vie de plusieurs siècles. Est-il nécessaire de souligner, à nouveau, qu'une multitude de thématiques actuelles sont abordées dans cette œuvre romanesque satirique?

Certains lecteurs ont été fascinés par le personnage de Kudia, qui est un bel exemple sur de la notion de résilience,

sur la force du caractère de certains humains, sur le dépassement de soi. Cette œuvre est une belle galerie que certains découvriront au travers de nos salles de théâtre.

Propos recueillis par
Roland KOULOUNGOU

Littérature

Trente ans après, l'horreur du génocide rwandais raconté dans deux romans

Il y a trente ans, le Rwanda connaissait une guerre civile sanglante et épouvantable, entre les communautés ethniques tutsi et hutu qui composent sa population, en plus des twas. L'horreur du génocide rwandais, qui a anéanti principalement à coups de machettes, la vie de plus de huit cent mille tutsis, entre avril et juillet 1994, face à la passivité du monde occidental, est raconté dans deux romans écrits par des victimes. Il s'agit de l'écrivaine franco-rwandaise, Scholastique Mukasonga, avec son ouvrage, «*La Femme aux pieds nus*» ainsi que Gaël Faye, auteur de «*Petit Pays*». Malgré le temps qui court, difficile pour les victimes d'oublier la cruauté de cet événement qui a ébranlé ce pays.

Scholastique Mukasonga affirme être devenue écrivaine «*par devoir de mémoire*». Cette mémoire est celle d'elle-même, de sa famille et de ses ancêtres, dont l'histoire a été divisée en deux par le génocide de 1994. Dans son roman, elle raconte ses souvenirs d'enfance, la déportation de sa famille et de nombreux autres tutsis vers la montagne hostile de Nyamata, près de la frontière avec le Burundi, et la lutte de ces «*exilés intérieurs*», pour survivre, malgré les persécutions et les massacres répétés qu'ils ont subis. Sa mère a été massa-



Scholastique Mukasonga.



Son roman.

crée ainsi que 26 autres membres de sa famille. Puis, elle a réussi à se réfugier en France. «*Il m'a fallu dix ans*

pour trouver la force de rentrer chez moi, au Rwanda (...) Mais, quand je suis finalement revenue, je n'ai trou-



Son roman.

vé personne. C'est alors que j'ai réalisé que j'étais le seul souvenir de tous ceux qui avaient été exterminés dans ma ville», a-t-elle affirmé au cours d'une conférence. De son côté, Gaël Faye a plusieurs vies. Avant de remporter le Prix Goncourt des lycéens avec son roman «*Petits pays*», il était rappeur et entrepreneur à Londres, au Royaume-Uni. Mais, avant tout cela, c'était un garçon de 11 ans qui s'est enfui du Rwanda,



Gaël Faye.

en plein massacre de 1994. Après le génocide, il s'est régulièrement rendu dans son pays, pour rendre visite à sa famille. Dans ses notes, l'auteur franco-rwandais écrit: «*Le pays que j'ai connu n'est jamais revenu et ne reviendra jamais, alors mon personnage dit: Je ne suis pas exilé de mon pays, je suis exilé de mon enfance, ce qui est bien plus cruel*». Le dimanche 7 avril dernier, des milliers de personnes et une douzaine de Chefs

d'État dont le Congolais Denis Sassou-Nguesso, étaient présents à la célébration du 30^{ème} anniversaire du génocide rwandais, à Kigali. «*Aujourd'hui, nos cœurs sont remplis à parts égales de chagrin et de gratitude. Nous nous souvenons de nos morts et nous sommes également reconnaissants pour ce que le Rwanda est devenu*», a déclaré le Président rwandais, Paul Kagame, lors de son discours au stade couvert BK Arena de la capitale. Le Président Kagame s'est montré très critique à l'égard de la communauté internationale et du rôle joué par les Nations unies lors du massacre. «*Ces soldats de l'Onu déployés au Rwanda n'ont pas laissé tomber notre pays. C'est la communauté internationale qui nous a tous laissé tomber, que ce soit par indifférence ou par lâcheté*», a-t-il souligné.

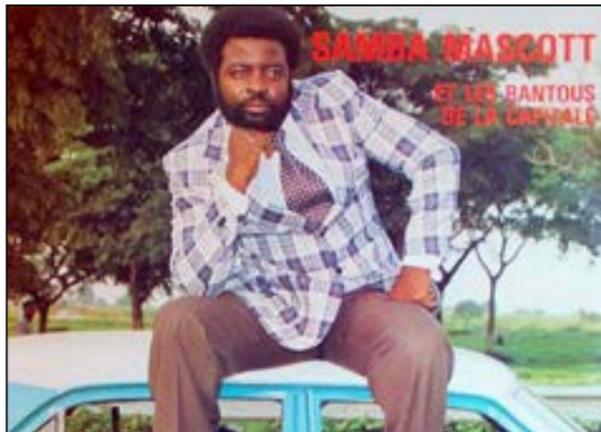
Roland KOULOUNGOU

Musique

Une soirée gala et une émission télévisée en hommage à Samba Mascott

Dans le cadre de la commémoration du 33^{ème} anniversaire de la mort de l'artiste musicien chanteur et guitariste de l'Orchestre «*Les Bantous de la capitale*», Joseph Samba Mayinguila dit Samba Mascott, une soirée gala ainsi que la diffusion d'une émission spéciale consacrée à la vie de l'illustre disparu a eu lieu, jeudi 11 avril 2024, au Restaurant La Midoare, à Brazzaville. L'objectif était de rendre hommage à cette figure de la musique congolaise, l'une des grandes icônes des années 70, décédée le 10 avril 1991, à Brazzaville, à l'âge de 48 ans.

Plusieurs personnalités dont les membres de la famille de Samba Mascott, des artistes comédiens, des sapeurs et l'actuel chef de l'Orchestre «*Les Bantous de la capitale*» étaient présentes à la soirée gala. L'émission spéciale à son honneur a été réalisée avec l'appui technique des équipes du programme télévisé «*Fara-Fara nouvelle tendance*», diffusée chaque dimanche sur la chaîne de télévision privée D.r.t.v. Sous une présentation du chroniqueur culturel, Hugues Vogel Décibel, l'artiste musicien Kosmos Moutouari et quelques membres de l'illustre disparu: Samba Julienne (Sœur cadette), Bernard Mbou (frère cadet), Ulrich Samba (Fils) et Michelle Samba Missengui



L'artiste musicien Samba Mascott.

(Fille), se sont souvenus de l'artiste et du parent, père entreprenant qui était beaucoup attaché à sa famille. Dans son témoignage, Kosmos Moutouari a parlé de ses débuts dans «*Les Bantous de la capitale*», le 2 mai 1965. Selon lui, les artistes

comme Samba Mascott, qui fut à l'époque, le principal accompagnateur du groupe, comptent parmi ceux qui l'ont encouragé, au moment de passer son test. Il a évoqué la vie et l'œuvre d'un artiste unique et charismatique comme peu d'autres, une



La soeur, le frère, le fils de Samba Mascott et le chroniqueur.



Pendant l'émission avec Kosmos Moutouari (à gauche).

icône qui a rempli la scène musicale de lumière, avec sa façon de chanter et de

manier la guitare. «*Samba Mascott est un artiste incontestable qui nous a malheu-*

reusement quittés trop tôt. Il s'intéressait à la culture, mais et il aimait surtout la philosophie», a-t-il déclaré. «*Mascoro, comme on aimait bien l'appeler dans l'orchestre, a marqué la scène musicale congolaise de son empreinte*», a-t-il ajouté. «*Griffe et pouvoir*», c'est ainsi que se souviennent de lui, ses enfants, Ulrich Samba et Michelle Samba Missengui, son frère Bernard Mbou et sa sœur cadette Julienne Samba. Celle-ci a regretté la perte immense de son défunt grand-frère, celui qui subvenait un tant soit peu aux besoins de la famille, dans les moments difficiles. Un homme de bon cœur qui a toujours encouragé les siens dans le bon sens et dans l'effort; un chef de famille dont la rigueur et les conseils ont servi dans la réussite de certains. Il ne manquait plus que Josammy Samba Ganga, le Congolais devenu chercheur et écrivain américain, résidant à San Diego, en Californie, aux Etats-Unis d'Amérique. Signalons qu'au cours de cette soirée d'hommage à Samba Mascott, agrémentée par un buffet ainsi que des spectacles des artistes comédiens, des chansons telles que «*Sammy na Cathy*», «*Marie Jeanne*», «*Bana avenir na ngai*» ont été jouées. Des compositions phare de l'artiste musicien qui ont beaucoup d'histoire derrière elles.

R. KOULOUNGOU

31^{ème} Super coupe d'Afrique de handball Oran 2024

B.m.c a arraché la troisième place devant J.s.k.

La Super coupe d'Afrique de handball, la compétition de pointe au niveau africain dans le domaine du handball, réunit les clubs vainqueurs de la Ligue des champions et vainqueurs de la Coupe des coupes. Cette année, c'est la ville portuaire, sur la Mer Méditerranée, Oran, située dans le Nord-Ouest de l'Algérie, à 432 km de la capitale Alger, qui a accueilli les deux compétitions. Il y a eu d'abord, lundi 15 avril, la Super-coupe d'Afrique de handball masculin, qui s'est déroulée du lundi 15 au mardi 16 avril. Chez les hommes, B.m.c a occupé la troisième place alors que chez les dames, la D.g.s.p est sortie dernière, à la quatrième place.

Quatre formations ont animé la salle omnisports du Complexe Miloud Hadeji, pour la 31^{ème} édition de la Super-coupe d'Afrique de handball masculin. Il y a eu les deux géants égyptiens du Caire, Al Ahly, le tenant du titre, et le Zamalek, ainsi que B.m.c du Congo-Brazzaville et la J.s.k (Jeunesse sportive de Kinshasa) de la RD Congo. B.m.c est arrivé à ce niveau de la compétition et a fait sensation. S'il a été battu en demi-finale par les Egyptiens d'Al Ahly (21-38), les Congolais de Brazzaville ont arraché la troisième place, par leur victoire devant les Kinois de la J.s.k (38-21). A l'issue de la première mi-temps de ce match, B.m.c menait par un large score (16-7). Les Congolais sont montés sur le podium, pour enfile



B.N.C Handball hommes.

daille de bronze, la première de cette équipe, depuis sa création il y a deux ans. Chez les dames, on comptait aussi quatre équipes. Les deux clubs angolais de Primeiro De Agosto et Petro Atletico, les Egyptiennes d'Al Ahly et les Congolaises de la D.g.s.p. Mais, les choses

n'ont pas été reluisantes pour les représentantes du Congo-Brazzaville, à savoir la D.g.s.p (Direction générale de la sécurité présidentielle). Elles ont succombé devant Primeiro de Agosto, sur le score de 24 à 33 et devant Al Ahly (29-20). Les finalistes dames de cette

année sont cent pour cent angolaises entre Primeiro De Agosto et Petro Atletico et cent pour cent égyptiens chez les hommes, entre Zamalek et Al Ahly qui se sont affrontés le mardi 16 avril. Finalement, chez les dames, ce sont les joueuses de Primeiro De Agosto qui ont remporté le trophée, face à leurs compatriotes de Petro Atletico (31-28).

Chez les hommes, la formation d'Al Ahly a remporté le trophée de la Super-coupe d'Afrique de handball (hommes), pour la troisième fois consécutive, après sa victoire sur le Zamalek (23-21). A la mi-temps, les deux équipes étaient à égalité (10-10).

Signalons qu'après la 31^{ème} édition de la Super coupe d'Afrique de handball (messieurs et dames), démarre la 40^{ème} édition des championnats d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe. Sur les quatre représentants congolais, trois sont sur place (D.g.s.p et As Otôho en dames et B.m.c en hommes). Le club Caiman (hommes) n'a pas pu faire le déplacement par manque de financement.

Luze Ernest BAKALA

Fécovo (Fédération congolaise de volley-ball)

La deuxième génération des entraîneurs de beach-volley désormais sur le terrain

La Fécovo (Fédération congolaise de volley-ball) a organisé, du samedi 6 au mercredi 10 avril 2024, à Brazzaville, le stage de formation des entraîneurs F.i.v.b (Fédération internationale de volleyball) de beach-volley. Animé par un expert algérien F.i.v.b, Mohammed Benhamida, ce stage a rassemblé 17 entraîneurs congolais venus de l'intérieur du pays (Pointe-Noire, Niari, Bouenza, Sangha) et ceux de Brazzaville. Ils ont appris les techniques de base d'entraînement du beach-volley.

Au terme du stage animé par l'expert algérien, les entraîneurs formés ont obtenu le diplôme niveau 1 F.i.v.b de beach-volley. C'est un moment capital pour eux. Satisfait du niveau et de la qualité des stagiaires, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes, Mohammed Benhamida, a déclaré: «Je tiens à remercier les autorités sportives congolaises. La première remarque, je le dis et je le redirais et je tiens à faire la propagande: vous avez un site extraordinaire et on peut organiser n'importe quel événement ici. Il faut le capitaliser. Mes remerciements vont à l'endroit des candidats, car ce n'est qu'un début. Nous avons fait quelques testes. J'ai confiance en vous. Maintenant, il ne faut pas attendre que la fédération fasse le pas.

Vous allez ouvrir les portes des idées pour la fédération et j'attends de vous les résultats sur le terrain».

Les stagiaires, par la voix de leur collègue, Anna Mounkala, ont remercié les autorités sportives, pour la qualité des enseignements reçus: «Nous, stagiaires, sommes, tous, animés d'un seul et même sentiment: celui de la joie au cœur, la joie d'avoir bénéficié d'une formation aussi riche en enseignements et aux contenus variés, touchant toutes les dimensions liées à la carrière d'un entraîneur de beach-volley. Par conséquent, nous voulons, ici, exprimer nos sentiments de reconnaissance à l'égard de la Fédération congolaise de volley-ball, pour ses efforts consentis depuis toujours, dans le domaine de la formation».



Photo de famille des stagiaires et officiels à la fin de la formation.

Pour sa part, le président de la Fécovo, Jean-Claude Mopita, se réjouit de cette deuxième génération d'entraîneurs de beach-volley qui vient agrandir les rangs des entraîneurs. Il a exhorté au travail les nouveaux entraîneurs de beach-volley, en ces termes: «Chers stagiaires, a notre grande satisfaction, vous avez tous été suivis ce cours avec succès comme l'atteste les résultats de l'évaluation. Nous vous en félicitons et vous exhortons à maintenir le cap. Mais ce que nous vous demandons surtout c'est de faire évoluer et as-

surer le développement de notre beach-volley en mettant en pratique tout ce que vous avez appris au plan théorique et pratique». Signalons que les cérémonies d'ouverture et de clôture de ce stage étaient placées sous l'autorité du directeur des activités sportives, Gin Clors Samba-Samba, en présence du secrétaire général adjoint du comité national olympique et sportif congolais, Jean-Baptiste Ossé, et du directeur départemental des sports de Brazzaville, Charles Parfait Malonga.

Luze Ernest BAKALA

Championnat national direct de football Ligue 1

L'As Otôho s'accroche pendant que l'Etoile du Congo s'enfoncé

La 19^{ème} journée du championnat national direct de football Ligue 1 qui a eu lieu du vendredi 12 au dimanche 14 avril 2024, s'est achevée au Stade Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville, avec le match nul entre l'Etoile du Congo et la J.s.t (Jeunesse sportive de Talangaï) (1-1). A l'issue de cette journée, les Dolisiens de l'Ac Léopards ont conforté leur position de leader du classement général provisoire. L'As Otôho s'est, enfin, réveillée en s'accrochant à sa deuxième place, talonnée de près par les militaires d'Inter-club.



Phase de jeu.



Etoile du Congo football.

Le club d'Owando a en effet corrigé les Ponténégrins de du V. club Mokanda, en arrachant une victoire à 2-0. Le Fc Kondzo a tenu les militaires d'Inter-club en échec (1-0).

L'As B.n.g (Bana nouvelle génération) a battu l'As cheminots par le score de 3 à 0. L'As Vegas et le Cara se sont séparés par un match nul de (0-0).

Diables-Noirs est venu à bout de l'As Juk (Jeunesse unie de Kintélé) par 2 buts à 0. Au bord de l'océan, au Complexe sportif de Pointe-Noire, le Fc Nathaly's a succombé face au leader du championnat l'Ac Léopards de Dolisie (0-2).

LEB

Top cinq du classement provisoire à l'issue de la 19^{ème} journée

- 1^{er}: Ac Léopards: 39 pts (+17);
- 2^{ème}: As Otôho: 34 pts (+11);
- 3^{ème}: Inter-club: 33 pts (+07);
- 4^{ème}: J.s.t: 31 pts (+01);
- 5^{ème}: Cara: 29 pts (+03).

Nécrologie

Jean Paul Fouani n'est plus!



Le vice-président de la Fécofoot (Fédération congolaise de football), membre du comité exécutif, président de Nico Nicoyé Jean Paul Fouani a tiré sa révérence mercredi 17 avril 2024 à 2h du matin au Chu de Brazzaville des suites d'un accident de circulation survenu le 14 mars dernier.